





L'intégration régionale du Maghreb :

Quelles alternatives populaires pour une intégration effective et durable ?

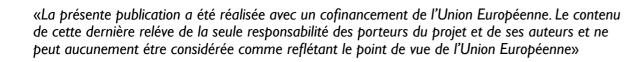
RÉSUMÉ ANALYTIQUE DE L'ÉTUDE SUR LE COÛT DU NON MAGHREB & PROJET DE MÉMORANDUM

Equipe de recherche coordonnée par Pr. Azzam MAHJOUB

et composée de :

Mohamed Mondher BELGHITH
Mohamed Ali BENZINA
Rafik BOUKLIA-HASSENE
Omar DERRAS
Larbi JAÏDI
Abdelkrim KANBAAI
Zied SAADAOUI

Version préliminaire Novembre 2017



SOMMAIRE

SOMMAIRE

| RESUME ANALYTIQUE DE L'ETUDE SUR LE COÛT DU NON MAGHREB | | |
|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| 1. | INTRODUCTION 1.1. CADRE ET CONTENU DE L'ÉTUDE 1.2. INTÉGRATION DU MAGHREB : TRAJECTOIRE, MÉCANISMES ET CONVENTIONS | 7 |
| 2. | Chapitre Les défis majeurs de l'UMA 2.1. DES DÉFIS MAJEURS À SURMONTER 2.2. LE MANQUE DE COHÉSION DU BLOC MAGHREB FACE À LA MONDIALISATION ET RÉGIONALISATION | 12 |
| 3. | Chapitre II Intégration du Maghreb : état des lieux et obstacles 3.1. LES OBSTACLES À L'INTÉGRATION DU MAGHREB | |
| 4. | Chapitre III Trois expériences d'intégration régionale 4.1. LES INTÉGRATIONS RÉGIONALES EN AFRIQUE 4.2. L'ASIE DU SUD-EST (L'ASEAN) 4.3. L'INTÉGRATION EN AMÉRIQUE DU SUD : LE MERCOSUR | 17 19 |
| 5. | Chapitre IV Le coût économique du Non-Maghreb : Estimation d'un modèle gravitationnel 5.1. LE RÔLE PRIMORDIAL DE LA FACILITATION DU COMMERCE 5.2. LE COÛT DE LA FAIBLE INTÉGRATION COMMERCIALE DU MAGHREB 5.3 LE COMMERCE AVEC L'AFRIQUE SUB-SAHARIENNE (ASS) : ENCORE UN POTENTIEL À EXPLOITER 5.4 LE POTENTIEL DU COMMERCE INTRA-MAGHREB : ANALYSE PAR GROUPE DE PRODUITS | 24 24 25 |
| 6. | Chapitre V Intégration du Maghreb : Quels impacts des accords nord-sud? 6.1. LES IMPACTS MACROÉCONOMIQUES DES ACCORDS D'ASSOCIATION AVEC L'UE 6.2 LES ACCORDS D'ASSOCIATION AVEC L'UE ET L'INTÉGRATION DU MAGHREB | 26 |

| 7. | Chapitre VI | |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| | Les défis sociaux | 29 |
| | 7.1. UN CHÔMAGE ÉLEVÉ ET PERSISTANT NOTAMMENT CHEZ LES FEMMES, LES JEUNES ET LES DIPLÔMÉS DU SUPÉRIEUR | |
| | 7.2. PRÉCARITÉ, INFORMALITÉ ET PAUVRETÉ | |
| | 7.3. LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN : DES AVANCÉES, CERTES, MAIS EN DEÇÀ DU POTENTIEL | |
| 8. | Chapitre VII | |
| | La circulation des personnes | 3 |
| | 8.1. LA MIGRATION MAGHRÉBINE | 3 |
| 9 | Chapitre VIII | |
| | Les obstacles politiques et institutionnels et les coûts induits | 32 |
| | 9.1. LES OBSTACLES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS | |
| | 9.2. L'ENLISEMENT DES CONFLITS | |
| | 9.3. LES COÛTS ET LES RISQUES SUR LE PLAN SÉCURITAIRE | 3! |
| | 9.4. LES RELATIONS AVEC L'UE | 36 |
| | 9.5. LE DEVENIR DU PROCESSUS | |
| | 9.6. POUR RELANCER LE PROCESSUS D'INTÉGRATION | 37 |
| 10 | . Chapitre IX | |
| | Le volet « alternatives » : L'étude qualitative | 39 |
| 1 | 0.1. ETAT DES LIEUX DE L'UMA TEL QU'IL RESSORT DES | |
| | TÉMOIGNAGES DES INTERVIEWÉS | 39 |
| 1 | 0.2. LES ENTRAVES ET LES OBSTACLES QUI ONT BLOQUÉ | |
| | LE PROCESSUS POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL | |
| 1 | 0.3. LA CULTURE À L'ASSAUT DU MAGHREB | 4 |
| PR | ROJET DE MEMORANDUM DEL'ETUDE | |
| | JR LE COÛT DU NON MAGHREB | 43 |
| | LES PRINCIPAUX RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS | |
| | PRINCIPALIX MESSAGES, PRIORITÉS ET RECOMMANDATIONS | |

RÉSUMÉ ANALYTIQUE DE L'ÉTUDE SUR LE COÛT DU NON MAGHREB

I. INTRODUCTION

Dans le nouveau contexte mondial et régional actuel, caractérisé aussi par les bouleversements géopolitiques que vit le Maghreb, le monde arabe et tout le pourtour méditerranéen, et les défis politiques, sécuritaires, économiques, sociaux, environnementaux et culturels qui en découlent, l'intégration des pays du Maghreb n'apparaît-elle pas comme une nécessité vitale pour les pays de la région ? Le processus de construction de ce Grand Maghreb, qui jouit de plusieurs atouts et qui constitue un rêve qui a bercé tant de générations de Maghrébins, se trouve, aujourd'hui, bloqué ou du moins freiné.

Le Maghreb jouit d'un positionnement géographique stratégique, d'une jeunesse nombreuse et éduquée, d'un potentiel énergétique, minier et phosphatique considérable en plus d'un héritage linguistique, religieux, culturel et civilisationnel commun, qui en ferait une entité plus ou moins homogène, soudée et solidaire.

Il est situé au carrefour de l'Europe et de l'Afrique, considérée aujourd'hui comme une région porteuse d'avenir et comme le continent du XXIème siècle. Pour certains, la configuration du monde telle qu'elle se dessine au vu des regroupements qui sont en train de s'opérer, avec une intégration verticale comprenant un grand groupe américain, et un grand groupe asiatique et océanique, devrait amener l'Europe, les pays méditerranéens et l'Afrique à s'orienter, à l'horizon 2050, dans un processus d'intégration avec l'Afrique et le pourtour méditerranéen. Dans cette configuration, le Maghreb, n'aurait-il pas une position stratégique centrale qui en ferait le pivot de ce regroupement de plus de 2 milliards d'habitants ?

Malgré ces atouts, l'aspiration à un Maghreb uni, qui a mobilisé les peuples et les leaders de la région, tout le long de la période de lutte pour l'indépendance, l'élan et l'enthousiasme qui ont accompagné la signature du traité de Marrakech, créant l'UMA le 17 février 1989, se sont heurtés à un renoncement injustifié, économiquement, socialement et politiquement. Cet espoir de solidarité et d'union qui était la matrice idéologique des luttes pour la décolonisation s'est réalisé dans plusieurs régions du monde, en Afrique et en Asie, mais pas au Maghreb. Les mutations et les transformations que connaît le monde aujourd'hui offrent autant de nouvelles opportunités pour une intégration d'un Maghreb uni dans les nouvelles dynamiques géopolitiques, que de risques de marginalisation en cas d'insertions unilatérales non coordonnées ni concertées.

1.1. CADRE ET CONTENU DE L'ÉTUDE

Identifier les facteurs de blocage et les causes de l'échec de l'intégration, déterminer les coûts de l'absence de l'intégration et proposer des alternatives citoyennes pour relancer ce processus - qui, est encore, malgré les obstacles, à l'ordre du jour, pour les générations actuelles- par des initiatives populaires émanant de la société civile. Ce sont là les objectifs essentiels du projet dans lequel s'insère cette étude.

Où en est le processus d'intégration engagé depuis le traité de Marrakech et quels sont les obstacles qui l'entravent ou le bloquent ? Quels sont les principaux défis économiques extérieurs et intérieurs que les pays de l'UMA se doivent de relever, séparément ou en tant que groupement ? Quels enseignements peut-on tirer des expériences d'intégration d'autres régions du monde ? Quels seraient les coûts économiques de l'absence d'intégration ? Quels sont les résultats et les conséquences sur les pays du Maghreb des accords nord-sud et particulièrement les accords d'association avec l'UE ? Quels sont les principaux défis sociaux qui risquent de menacer la cohésion et la stabilité sociales dans la région ? Quelles retombées de l'absence d'intégration sur la libre circulation et le travail des maghrébins dans l'espace de l'UMA ? Quelles retombées sur la situation et le devenir de la migration et des migrants maghrébins à l'étranger et notamment en Europe ? Quels sont les obstacles politiques à l'intégration et quels en sont les retombées et les risques, particulièrement sur le plan sécuritaire ? Où en est la société civile maghrébine, quels sont ses attitudes, ses aspirations, ses avis, ses initiatives et ses recommandations pour une relance du processus de construction de ce groupement régional tant espéré ?

Ce sont autant de questions auxquelles, les chercheurs, qui ont pris part à cette étude, ont essayé d'apporter, à travers les 9 chapitres, des éclairages à partir des données disponibles, des études et recherches publiées, des expériences d'autres régions du monde pour en dégager les principales caractéristiques et évolutions, mais aussi à travers les points de vue des différents acteurs, et notamment ceux des membres d'O.S.C. maghrébines.

1.2. INTÉGRATION DU MAGHREB : TRAJECTOIRE, MÉCANISMES ET CONVENTIONS

Le Traité instituant l'UNION du MAGHREB ARABE (UMA) signé à Marrakech le 17 février 1989 a constitué, un événement majeur dans le processus de construction du Maghreb dont l'idée remonte à la conférence de Tanger de 1958. Mais, en dépit d'une volonté politique sans cesse réitérée au plus haut niveau, un certain nombre de facteurs d'ordre politique, économique et institutionnel ont entravé la dynamique de l'UMA .

I.2.I. Trajectoire de l'intégration Maghrébine

Les premières tentatives d'institutionnalisation datent de 1959, œuvre des mouvements d'indépendance mais elles sont demeurées sans lendemain, car chaque pays s'est attelé à la construction de son Etat-Nation. Le Comité permanent consultatif maghrébin (CPCM), mis en place six ans plus tard, servira de laboratoire économique du Maghreb jusqu'en 1975. Toutefois, la coopération reste à un niveau exclusivement bilatéral.

La première tentative de libéralisation des échanges intermaghrébins remonte à 1964, date du lancement à Tunis du Comité Permanent Consultatif du Maghreb (C.P.C.M). L'option recommandée par le (CPCM) était une solution intermédiaire entre la communauté économique maghrébine de type CEE et la simple coopération en vue de la création graduelle d'une zone de libre-échange. Mais cette option échoua en 1970, lors de la conférence de Rabat.

Avec la signature du traité de Marrakech, le processus d'intégration maghrébine, au terme d'une longue évolution historique et politique entre les pays membres, portait l'ambition de provoquer un changement qualitatif dans le développement de la région. L'UMA se proposait de relever les défis de l'échec des projets d'intégration et de préparer le Maghreb à jouer un rôle plus actif, notamment dans ses relations avec l'Union Européenne et dans le monde.

1.2.1.1: Léger retour sur la longue histoire du projet d'unité maghrébine

L'impulsion décisive donnée à la volonté de relancer le Maghreb en panne s'est produit à partir de 1987 avec la réconciliation entre la Tunisie et le Libye, puis le rétablissement en mai 1988 des relations diplomatiques entre Alger et Rabat. Le premier sommet maghrébin s'est tenu à Zéralda le 10 juin 1988 décidant la création d'une haute commission maghrébine et de cinq commissions spécialisées. Le Traité portant création de l'UMA fût signé près d'un an après (le 17 février 1989 à Marrakech), dotant cet ensemble d'organes politiques, exécutifs et judiciaires composés d'un conseil présidentiel formé des cinq chefs d'Etat se réunissant deux fois par an et se décidant à l'unanimité, d'un conseil des ministres des Affaires étrangères, d'un comité de suivi, d'un secrétariat général, d'un conseil consultatif composé des représentants de chaque parlement national et d'un organe judiciaire.

Le Traité a formulé les cinq objectifs majeurs de l'Union: renforcer les liens de fraternité entre les Etats membres, assurer le progrès, la prospérité et la défense de leurs droits, assurer la concorde et sauvegarder leur indépendance, suivre une politique commune dans différents domaines et assurer la coopération culturelle, travailler à la libre circulation des personnes et au libre transit des services, marchandises et capitaux.

Depuis la création de l'UMA à Marrakech, six sommets se sont tenus maintenant le dialogue politique entre les pays maghrébins, améliorant la structure institutionnelle de l'Union (relèvement des membres du conseil consultatif, accord sur le siège et le secrétariat permanent), mettant en place

quatre commissions ministérielles spécialisées : sécurité alimentaire, économie et finances, infrastructures, ressources humaines. Parallèlement, les étapes essentielles dans la formation d'un marché commun maghrébin ont été énoncés : institution d'une zone de libre-échange, constitution d'une union douanière (á réaliser avant 1995). Des accords ont été également signés concernant la libre circulation des produits agricoles, l'encouragement aux investissements, les contrôles médicaux, le transport des voyageurs et des marchandises. Les ministres des affaires étrangères et de la défense étaient chargés d'élaborer une formule de coordination et de coopération dans les questions politiques et de défense.

Les initiatives multiples qui ont été lancées témoignant de la permanence du projet maghrébin en tant que facteur mobilisateur des synergies maghrébines. C'est ainsi que :

- de multiples réunions institutionnelles ont été tenues dont 6 Sommets,
- 37 conventions ont été signées définissant ainsi des champs d'action de l'intégration maghrébine, élaborant des jalons de son cadre juridique,
- de nombreux projets ont été initiés concernant notamment : les télécommunications les routes, les transports, la lutte contre la désertification et le péril acridien, la préservation des ressources naturelles et la sécurité alimentaire.
- un document sur la stratégie maghrébine a été adopté à Ras Lanouf en Avril 1991, définissant les phases intermédiaires conduisant à l'Union économique maghrébine : la création d'une Zone de Libre Echange, l'Union Douanière, le Marché Commun.

1.2.2 : Les mécanismes et les conventions de l'UMA :

A ce jour, un bon nombre de conventions et accords élaborés par les pays membres de l'UMA ne sont pas ratifiés ou entrés en vigueur. L'institutionnalisation des relations maghrébines a, cependant, permis la tenue de réunions au niveau politique et technique.

Le traité de Marrakech et les grandes lignes de la stratégie maghrébine pour le développement commun adoptés en 1990 ont, cependant, été trop rapides (Divergences en matière d'orientation économique – Importance des écarts de développement), d'où le report des différentes étapes du processus d'intégration. Les problèmes politiques ont, également, différé la mise en œuvre de la stratégie d'intégration. Sur 37 conventions dans divers domaines, seules 6 sont ratifiées et entrées en vigueur.

Concernant particulièrement la convention relative à la création de la Banque Maghrébine pour l'Investissement et le Commerce Extérieur qui est dorénavant habilitée à être appliquée après que tous les pays aient déposé les documents de sa ratification auprès du Secrétariat Général, les préparatifs sont déjà très avancés¹, le capital ayant été entièrement libéré et le siège inauguré.

La convention relative aux échanges de produits agricoles et la convention commerciale et tarifaire maghrébine adoptée auparavant avaient, dès leur adoption, fourni un corpus juridique transitoire permettant de procéder à la mise en place de la l'ère phase de la stratégie maghrébine pour le développement commun, à savoir, la zone de libre-échange.

Mais les relations commerciales inter maghrébines étaient essentiellement régies par des conventions bilatérales. En cas de conflit, les dispositions de la convention commerciale et tarifaire (CCT) prévalaient, mais seulement en cas de conflit, ce qui fait que pratiquement les dispositions de la CCT selon ce qui y est stipulé ne mettaient pas fin aux accords bilatéraux.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des conventions commerciales et tarifaires intra maghrébines ont trait, comme on le verra, à la persistance de mesures restrictives aux échanges inter maghrébins, telles que les autorisations techniques et administratives préalables à l'importation en franchise de droit de douane, des droits compensateurs et certaines taxes spécifiques.

¹⁻ Le capital déclaré de cette banque est de 500 millions \$US et le capital souscrit à la création de 150 millions \$US composé de 150000 actions de 1000\$US. Les souscriptions seront distribuées à parts égales entre les participants des pays de l'UMA. Le siège de cette banque sera à Tunis.

La mise en œuvre progressive des dispositions des conventions commerciales et tarifaires bilatérales a été l'action alternative retenue. Ainsi, la convention commerciale et tarifaire signée à Rabat le 28/11/96 entre le Maroc et la Tunisie constitue, un exemple de convention inter maghrébine bilatérale. Cette convention prévoit que les deux parties contractantes s'engagent à établir progressivement entre elles, avant l'an 2000, une zone de libre-échange.

Au cours de l'été 2001 à Alger, la 7ème session du Conseil ministériel maghrébin chargé du commerce, en réponse à ces difficultés, a été sanctionnée par la signature d'un protocole d'accord relatif notamment à la création d'une zone de libre-échange et d'une union douanière au niveau du Maghreb. A noter que l'établissement d'une zone de libre-échange était le premier objectif de la stratégie d'intégration de l'UMA.

En effet, le dispositif juridique existant entre les pays maghrébins est largement dépassé et érodé par les profondes mutations intervenues ces dernières années sur tous les plans. L'établissement d'une zone de libre-échange maghrébine nécessite une révision de ce dispositif.

Le projet d'Union douanière a été accepté par les participants à condition de commencer par le projet de zone de libre-échange qui est une étape «technique» et un processus déjà amorcé par l'établissement de zones similaires selon les accords bilatéraux de libre-échange entre le Maroc et la Tunisie et entre la Tunisie et la Libye².

Comparé aux mécanismes mis en place lors de la première expérience d'intégration maghrébine, l'UMA présente certes un progrès institutionnel, mais elle n'a, peut-être, pas produit d'innovations majeures par rapport aux institutions dont sont dotées des regroupements régionaux du Tiers-monde ou de la région Maghreb-Machrek. Cependant, elle dispose, par la conception et les prérogatives de ses organes et structures, d'un cadre institutionnalisé et stable pour la mise en place d'une politique d'intégration progressive. Le Conseil présidentiel est l'instance suprême des décisions qui doivent être prises à l'unanimité. Ce Conseil transpose, à l'échelle intergouvernementale, le phénomène de concentration des pouvoirs. Aussi, ne faut-il pas convenir que, dans l'étape actuelle, il est temps d'envisager une structuration moins centralisée et décidant selon les règles de la majorité³ ?

Le projet de création d'une Communauté Economique Maghrébine (CEM) s'inscrit, comme le souligne le document du Conseil des Ministres, dans le cadre de :

- « la volonté des cinq pays de l'UMA, de renforcer le processus d'intégration ;
- de faire du Maghreb une région stratégique en termes de développement et de croissance, de développer les complémentarités et les synergies maghrébines
- de répondre aux enjeux de la mondialisation et faire face aux nouvelles formes de confrontations commerciales notamment avec le développement des grands blocs commerciaux régionaux ».

A l'heure actuelle, les membres de l'UMA exploitent-ils toutes les possibilités de ce cadre institutionnel, combien même il comporte des carences, et mettent-ils en valeur leur potentiel de complémentarité ? Assurément la réponse est négative. Divers facteurs qui ont été mis en évidence expliquent cet état de fait. Bien sûr d'abord l'environnement politique pèse sur la région. Ensuite, les difficultés de lancer une politique d'intégration alors que l'environnement économique dans chaque pays n'est pas encore stabilisé. La création de l'UMA correspondait, au-delà des intérêts des Etats, aux aspirations des peuples. Mais pour que cette entreprise puisse réussir, il ne s'agit pas seulement d'avoir des complémentarités à saisir. Il faut réunir un certain nombre de conditions pour rendre le potentiel productif pour l'échange réellement exploitable, effectif, dont notamment le renforcement des infrastructures de transport et le dépassement de l'obstacle monétaire d'inconvertibilité.

Plus d'un quart de siècle après la création de l'UMA, les conditions de crédibilité minimale d'une volonté d'intégration économique - clarté des objectifs, confiance politique, institutionnalisation fonctionnelle progressive - ne semblent pas encore réunies.

Les incertitudes sur l'irréversibilité des engagements perdurent et expliqueraient, dans une certaine mesure la prudence des partenaires internationaux, notamment l'UE à s'engager dans une coopération à l'échelle régionale. Il y a une urgence à relancer le processus d'intégration pour renforcer la crédibilité externe du projet maghrébin commun.

²⁻ La 11° réunion de la Commission Ministérielle Chargée de l'Economie et des Finances de mars 2002 à Tripoli a demandé qu'une convention nouvelle menant à la création d'une zone de libre-échange maghrébine soit proposée en lieu et place de la CCT.

³⁻ Le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'UMA tenu à Alger en décembre 2003 a décidé dans le cadre de l'action maghrébine commune, d'accorder un intérêt particulier à la dimension économique de l'intégration. Les Ministres des affaires étrangères ont souligné « l'importance de la création d'une union économique maghrébine, en vue de permettre une intégration régionale plus approfondie au sein des pays de l'UMA, et une forte insertion dans les espaces régionaux auxquels ils appartiennent ».

2. Chapitre I

Les défis majeurs de l'UMA

Nous mettons la lumière, d'abord, sur les principaux défis stratégiques présents et futurs, économiques et environnementaux, face auxquels les pays de l'UMA devraient réagir. Nous analysons la perte de vitesse tant sur le plan économique que commercial, la volatilité agricole, le changement climatique et les menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaires et le stress hydrique. Ensuite, après une brève exposition sur la mondialisation et la régionalisation, nous essayons de situer le Maghreb face aux défis économiques mondiaux et régionaux, à partir des politiques commerciales des pays de l'UMA. Nous axons l'analyse sur la faible cohésion du Bloc Maghreb qui se dégage de la multiplication et l'enchevêtrement des accords commerciaux régionaux et internationaux signés séparément par les pays de l'UMA. (les défis sociaux, politiques et sécuritaires sont analysés dans des chapitres séparés).

2.1. DES DÉFIS MAJEURS À SURMONTER...

Les défis économiques sociaux et environnementaux auxquels font face d'une manière séparée les pays du Maghreb mettent déjà en évidence combien le manque de cohésion du bloc Maghreb et la faible intégration régionale constituent une menace réelle pour la stabilité des pays de l'UMA.

Il faut rappeler par ailleurs certaines caractéristiques significatives sur les pays du Maghreb : le poids démographique de l'UMA dans le Monde est supérieur à son poids commercial et économique. La croissance économique de l'UMA est marquée par sa volatilité et aussi sa faiblesse puisque elle n'a pas atteint des niveaux suffisamment élevés capables de ramener le taux de chômage à des niveaux acceptables. Depuis 2005, la capacité des économies maghrébines à absorber le chômage a atteint un stade de saturation qui s'est traduit, à des degrés divers, par une stagnation, voire une hausse du taux de chômage le situant bien au-dessus des standards internationaux.

Par ailleurs la croissance du PIB par habitant entre 2010 et 2015 est aussi irrégulière. La Libye a subi une diminution spectaculaire du PIB par tête à cause de la crise que connaît le pays depuis 2011. La Tunisie enregistre la volatilité du PIB par habitant la plus élevée après la Libye, suite notamment aux difficultés économiques suivant la révolution de 2011. L'Algérie, a une croissance du PIB par habitant fortement corrélée avec celle du prix du pétrole et en baisse donc par rapport aux années 2000. Seul le Maroc a connu une évolution plus favorable. Cette situation a automatiquement entraîné un retard de la convergence du revenu par habitant des pays de l'UMA dans sa globalité vers le niveau mondial. La Libye, la Tunisie, et à moindre degré l'Algérie, accusent depuis 2011 un écart de plus en plus important au niveau du revenu par habitant PPA par rapport au niveau du revenu par habitant PPA par rapport au niveau du revenu par habitant PPA observé à l'échelle mondiale.

S'ajoute à cette vulnérabilité économique une dégradation de la situation des pays de l'UMA au niveau de la sécurité alimentaire et du stress hydrique. Ces pays souffrent, en effet, d'une forte volatilité de la production agricole et un déficit chronique de la balance agricole. Parallèlement à cela, la région n'est pas parvenue à se libérer de sa dépendantes vis-à-vis de l'importation de céréales. Ce qui a engendré une aggravation du risque d'insécurité alimentaire en micro et en macro niveau. Les pays du Maghreb sont aussi exposés aux aléas du changement climatique s'accompagnant d'importants problèmes de stress hydrique. La situation est susceptible de s'aggraver pour tous les pays qui s'exposent, par ailleurs, à un problème de désertification de plus en plus menaçant.

2.2. LE MANQUE DE COHÉSION DU BLOC MAGHREB FACE À LA MONDIA-LISATION ET RÉGIONALISATION

Face aux défis qui se présentent, les pays de l'UMA se doivent de trouver des réponses concrètes et décisives. L'activation d'une stratégie d'intégration régionale visant la construction d'un bloc Maghrébin cohérent est une priorité.

Les pays du Maghreb se sont ouverts à des degrés différents au commerce international et sans aucune concertation préalable, ils n'ont pu de ce fait jouer d'un poids commun contre l'asymétrie qui frappe leurs relations commerciales avec des pays ou regroupements régionaux de taille plus grande.

Les pays de l'UMA ont agi d'une manière séparée pour les engagements à l'OMC (seuls le Maroc et la Tunisie sont membres) et pour la signature de multiples accords commerciaux. Le manque d'harmonisation des politiques commerciales des pays maghrébins aboutit de fait à favoriser une intégration verticale au détriment de liens horizontaux pouvant aboutir à des chaines de valeur régionales ou du moins à des segments conséquents dans les chaines de valeur mondiales. Cette multiplication des accords commerciaux (spaghetti bowl) génère de fait des créations de commerce au profit des nouveaux partenaires et au détriment des pays de l'UMA. Il s'agit d'un processus venant supplanter celui de l'UMA. De plus ce spaghetti bowl génère des processus complexes pour la mise en conformité aux conditions exigées pour bénéficier des préférences prévues par les accords. Elles peuvent différer d'un accord à un autre et être plus ou moins conformes au système multilatéral.

La stratégie d'intégration actuelle des pays maghrébins repose sur un cumul d'accords bilatéraux engendrant une superposition de régimes douaniers à géométrie variable. Les pays du Maghreb sont confrontés à la mise en cohérence globale de cette dynamique bilatérale à travers la multilatéralisation des accords bilatéraux, harmonisation réglementaire, le cumul des règles d'origine, le développement des infrastructures de transport et de communication.

Face à ces défis, les pays de l'UMA se doivent de trouver des réponses concrètes et décisives. Ces pays doivent élever leurs niveaux de concertation afin de remettre à niveau leurs accords commerciaux et s'orienter vers une harmonisation globale des barrières tarifaires et non-tarifaires, une intégration productive offrant un terrain favorable à la co-production et la création de chaînes de valeur régionales, une meilleure coopération dans le domaine de l'infrastructure ainsi qu'une une intégration financière capable d'accompagner efficacement l'intégration économique à l'échelle de la région. La mise en place de différentes politiques visant la stimulation de d'intégration régionale et la construction d'un bloc Maghrébin cohérent favoriserait une meilleure coopération économique entre les cinq pays de l'UMA et les aidera à affronter les défis qui se présentent et à mieux les surmonter.

3. Chapitre II Intégration du Maghreb : état des lieux et obstacles

3.1. LES OBSTACLES À L'INTÉGRATION DU MAGHREB

La multiplication des initiatives en faveur de l'émergence des blocs régionaux ces dernières décennies a suscité la ferveur des acteurs économiques et de la société civile des pays maghrébins pour faire avancer le processus d'intégration économique du Maghreb. La création de l'UMA en 1989 a constitué un espoir concret vers la réalisation de cet objectif ambitieux, mais depuis ce temps le projet n'a pas avancé et la région a accusé un retard au niveau de l'intégration qui lui coûte énormément sur le plan économique et social.

Nous abordons les principales dimensions qui composent l'intégration à savoir, l'intégration commerciale, l'intégration productive, l'intégration financière, le développement de l'infrastructure liée au commerce, en plus de la dimension sociale liée à la mobilité des personnes qui est traitée dans un chapitre indépendant de l'étude.

Une faible intégration commerciale...

En ce qui concerne l'intégration commerciale de l'UMA, les faits indiquent que la part des échanges commerciaux intra-maghrébins dans le commerce total des pays de l'UMA est restée à des niveaux peu élevés, avec une progression quasi-nulle depuis deux décennies. Les échanges de marchandises entre les pays maghrébins ne représentaient que 3,6% de leurs échanges avec le reste du monde. La contribution du commerce intra-Maghrébin dans le PIB de la région demeure ainsi très faible, se situant à 2,05% en 2015.

Les politiques tarifaires constituent le premier obstacle à l'intégration commerciale par l'absence de cohésion et l'inexistence d'une politique commune entre les pays de l'UMA visant à renforcer l'intégration commerciale. Le Maroc applique des tarifs assez élevé aux importations en provenance de la Tunisie. Alors que l'Algérie, principal importateur de la région, et qui a procédé à un démantèlement des barrières douanières limité en comparaison avec Maroc et la Tunisie, a appliqué durant les années 2000 des tarifs relativement élevés sur les importation en provenance du reste de la région, surtout du Maroc.

Les tarifs élevés que s'appliquent réciproquement le Maroc et la Tunisie sont la preuve que ce sont des stratégies de compétition qui guident les politiques commerciales de deux pays sur le marché maghrébin plutôt que des stratégies de partenariat. De son côté, l'Algérie a certes réduit ses tarifs douaniers vis-à-vis des partenaires maghrébins ces dernières années, mais d'une manière beaucoup moins évidente que le Maroc et la Tunisie. En outre, les échanges de l'Algérie avec la Libye et la Mauritanie demeurent au stade embryonnaire.

Par delà la faiblesse manifeste de l'intégation commerciale qui caractérise la région, nous constatons globalement trois niveaux d'intégration commerciale au sein de l'UMA: un niveau d'intégration entre le Maroc et la Tunisie relativement le plus avancé de la région. Un niveau d'intégration faible atteint par l'Algérie qui applique des tarifs douaniers assez élevés, mais qui demeure le principal importateur de la région et un niveau d'intégration marginal atteint par la Mauritanie et la Libye.

Une complémentarité du commerce non-exploitée et une intégration productive limitée

Le premier obstacle à l'intégration productive de l'UMA est la faiblesse de la complémentarité du commerce entre les pays membres, même si une légère progression est constatée ces dernières années. La complémentarité des exportations algériennes et libyennes avec les importations des autres pays du Maghreb est encore très faible. Alors que la complémentarité des exportations marocaines avec les importations des autres pays de l'UMA n'a pas significativement progressé depuis 1995 et est restée à des niveaux assez faibles, n'atteignant que 0,25 en moyenne en 2013, sachant que l'indice de complémentarité varie de 0 (aucune complémentarité entre les exportations d'un pays et les impor-

tations d'un autre pays) à I (complémentarité parfaite). L'indice de complémentarité du Kenya vis-àvis de la Communauté de l'Afrique de l'Est, par exemple, se situe à 0,34 en 2013. Les exportations tunisiennes, quant à elles présentent des niveaux de complémentarité plus élevés avec la structure des importations des autres pays de l'UMA avec un indice de complémentarité supérieur à 0,40 en 2013.

La faiblesse de la complémentarité du commerce au sein de l'UMA s'expliquerait ainsi par la forte concentration des exportations qui représente un obstacle de taille à l'intégration productive. En effet, la faiblesse de la diversification des économies maghrébines limite le champ de leur commerce intra régional. Globalement, les pays de l'UMA ont des exportations bien plus concentrées que celles d'autres pays en développement. Cette faible complémentarité du commerce impliquant une faible intégration économique maghrébine est expliquée en partie par la faible industrialisation et la monoexportation dans les cas de la Lybie, de l'Algérie et la Mauritanie.

En effet, il existe deux modèles d'intégration dans la chaîne des valeurs mondiale au sein de l'UMA: Un premier modèle qui inclut l'Algérie, la Libye et la Mauritanie s'appuyant principalement sur l'exportation brute des ressources naturelles impliquant une participation aux CVM par les extrémités (extraction et exportation de matières premières et consommation du produit fini), ce qui réduit la valeur ajoutée des exportations. Le second modèle inclut le Maroc et la Tunisie dont l'intégration à la CVM s'est renforcée grâce au développement de l'industrie manufacturière. Ces deux pays se sont spécialisés dans les activités d'assemblage à faible coût (sous-traitance) et dans des exportations dominées par les articles nécessitant un niveau de technologie et de compétences faibles à moyens (textile, machines électriques, etc.).

Le manque d'échanges de produits semi-finis est un autre obstacle à l'intégration productuve. Nous assistons, en effet, à un effrittement progressif des exportations de produits semi-finis entre les pays de l'UMA ce qui empêche la création effective d'une chaine des valeurs régionale. Là aussi, l'Algérie présente une structure d'exportation complètement différente à celle du Maroc et de la Tunisie. La part des produits semi-finis dans les exportations totales de l'Algérie en direction des pays de l'UMA se situe à seulement 2,3% en moyenne et n'a pas dépassé les 10% entre 2000 et 2015. Alors que les exportations marocaines et tunisiennes de produits semi-finis vers les autres pays du Maghreb ont atteint en 2015 respectivement 23% et 27% en moyenne des exportations totales, accusant une nette diminution par rapport aux niveaux enregistrés au début des années 1990 (40% en moyenne).

Parallèlement à l'insuffisance des échanges de produits semi-finis, le contenu technologique des exportations est assez faible dans la région du Maghreb, où les trois quart des exportations se concentrent sur les articles intensifs en main d'œuvre. L'Algérie a connu une baisse remarquable de la valeur ajoutée (Niveau requis de compétences et de technologie pour la fabrication des produits) de ses exportations vers l'UMA. En effet, la part des articles à contenu technologique dans les exportations algériennes vers l'UMA est passée de 13,6% en 1995 à seulement 1,7% en 2015.

Le manque de développement du commerce intra-branche, très lié à la progression du commerce de produits semi-finis et au contenu technologique des échanges, constitue aussi un obstacle important à l'intégration productive du Maghreb. Dans ce cadre, l'essentiel du commerce extérieur des produits manufacturés de l'Algérie (plus de 90%) continue à relever de l'échange interbranches (par exemple l'exportation de pétrole et l'importation de produits industriels) qui ne donne pas lieu à un échange de produits semi-finis et des différentes composantes d'une même chaîne de valeurs. Le volume de commerce extérieur de nombreuses branches industrielles se réduit quasiment à l'importation.

De leur côté, le Maroc et la Tunisie ont certes amélioré le contenu technologique de leurs exportations, mais la valeur ajoutée de ces exportations reste limitée étant donné que ces pays se sont spécialisés dans des industries à contenu technologique moyen. Toutefois, ils semblent s'être mieux intégrés dans l'économie mondiale au niveau du commerce intra-branche, puisqu'ils échangent avec leurs partenaires des produits issus des mêmes branches industrielles.

· Une intégration financière quasi-inexistante

Un autre obstacle de taille à l'intégration du Maghreb se trouve au niveau de l'intégration financière. Les mouvements de capitaux enregistrés en direction et à partir des pays membres de l'UMA sont

très faibles, mettant en exergue la faiblesse du niveau l'intégration financière des pays de l'UMA par rapport aux niveaux atteints par d'autres zones émergentes sélectionnées. Au niveau de l'ouverture du compte de capital et financier, les pays de l'UMA imposent le même niveau de restrictions sur le change que celui appliqué par la Chine. Les restrictions sont beaucoup moins imposantes dans d'autres pays arabes comme la Jordanie ou l'Arabie Saoudite. Les pays considérés comme étant les plus avancés dans le processus d'intégration sont le Maroc et la Tunisie qui ont atteint et maintenu un niveau de stabilité macroéconomique susceptible d'offrir un terrain favorable à l'intégration financière.

Durant les trois dernières décennies, le cumul des flux des IDE intra-maghrébins (stock des IDE) entre 1985 et 2014 n'a atteint que 476,7 millions de dollars américains, ce qui est dérisoire en comparaison avec la part de la région dans les flux mondiaux d'IDE (111,8 milliards de dollars durant la même période). Les flux des IDE entre le Maroc et la Tunisie n'atteignent que des valeurs négligeables par rapport à la valeur des IDE qu'ils attirent depuis le reste du Monde. Au regard des résultats de ses deux voisins, l'Algérie semble avoir accumulé des retards. Malgré les quelques souplesses introduites, la règlementation de la Banque d'Algérie est restée assez rigide.

La création d'institutions qui prendront en charge les différents volets de l'intégration financière, épaulera les intiatives unilatérales déjà entamées et participera à donner plus de profondeur à l'intégration financière à l'échelle de la région du Maghreb. La Banque Maghrébine pour l'Investissement et le Commerce Extérieur (BMICE) pourrait constituer le premier pas concrêt vers une intégation financière maghrébine plus forte. Au fil du temps, la BMICE aura un rôle important à assurer au niveau du financement des exportations un des principaux problèmes qui freine l'intégration commerciale régionale. Elle assurera progressivement, aussi, un rôle clé et pourrait drainer des capitaux au niveau de l'UMA qui pourront déboucher sur une coopération plus étroite entre les systèmes bancaires.

• Une infrastructure régionale inadaptée mais exploitable...

S'ajoute aux obstacles déjà cités, le retard qu'enregistre l'UMA au niveau de la qualité de l'infrastructure liée au commerce par rapport aux standards internationaux. Au niveau de l'indice de performance logistique (Processus de dédouanement, qualité de l'infrastructure à la frontière, suivi des expéditions de marchandises, etc.) et l'indice de facilitation du commerce (Accès aux marchés, administration aux frontières, infrastructure, etc.) tous les pays de l'UMA affichent des niveaux de développement assez faibles en comparaison avec des pays émergents. Le Maroc est cependant mieux classé en matière de connectivité du transport maritime (Logistique des ports maritimes), calculé par le Forum Économique Mondial. Cette performance s'explique par l'entrée en activité depuis 2007 du port en eaux profondes de Tanger. Exception faite de ce port, les ports du Maghreb sont décrits comme appartenant à la première génération : ils sont enclavés dans les villes et ne disposant ni d'équipement ni d'infrastructure pour accueillir des navires porte-conteneurs de grande taille. Les flottes sont vétustes. Les coûts d'exploitations sont en conséquence élevés et greffent la compétitivité des exportations tout en haussant celui des intrants importés. La connectivité maritime entre les cinq pays du Maghreb est très faible, voire inexistante. Bien que la façade maritime pour chaque pays puisse s'y prêter, les pays de l'UMA utilisent le réseau portuaire européen pour commercer entre eux.

Toutefois, la région du Maghreb a atteint un niveau de développement qui, malgré sa faiblesse au vu des standards internationaux, lui permet d'envisager une intégration économique bien plus profonde que celle atteinte par d'autres communautés économiques régionales en Afrique. Au niveau de la qualité de l'infrastructure, les pays de l'UMA sont surclassés uniquement par l'Égypte et les pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (Seychelles, Afrique de Sud, Îles Maurice). Cette communauté ayant atteint un niveau d'intégration économique régionale plus élevé que celui de l'UMA selon le rapport de l'Union Africaine sur l'intégration régionale (2016).

1. Chapitre III

Trois expériences d'intégration régionale

4.1. LES INTÉGRATIONS RÉGIONALES EN AFRIQUE

L'importance de l'intégration économique régionale pour accélérer et renforcer le développement économique et social est reconnue depuis longtemps en Afrique⁴. L'objectif d'intégration est donc profondément ancré dans l'histoire de l'Afrique. Au fur et à mesure que les défis de la mondialisation et de l'interdépendance se sont imposés aux pays de la région, avec le risque d'une marginalisation du continent africain, cet objectif d'intégration est devenu encore plus prioritaire⁵.

Le régionalisme en Afrique répond à deux nécessités. La première était de renforcer l'unité politique au niveau panafricain. La seconde consistait à promouvoir la croissance économique et le développement. Le régionalisme, en particulier pour une intégration des marchés au niveau régional, était un moyen d'aider les pays africains à surmonter les problèmes structurels auxquels ils étaient confrontés. Plusieurs groupements sous-régionaux africains ont été formés. Si le phénomène d'intégration régionale est ancien, il est actuellement l'objet d'un renouveau encore fragile.

Le traité d'Abuja signé en 1994 a largement contribué au renouvellement de la problématique régionale en Afrique subsaharienne. Ce traité vise l'établissement, au terme d'une période de trente-quatre années, d'une communauté économique africaine fondée sur la base des intégrations régionales existantes. Il recommande l'instauration, dans un premier temps, de zones de libre-échange, puis d'unions douanières.

Si les pays d'Afrique subsaharienne ont déjà fait l'expérience du régionalisme - et de fait, c'est en Afrique australe que se trouve l'union douanière la plus ancienne du monde - leurs tentatives ont avorté dans la plupart des cas.

L'intégration régionale n'est pas un fait nouveau sur le continent africain. Cependant, les nombreuses expériences qui ont été conduites par les États africains en matière de régionalisme économique ont, pour la plupart, abouti à des échecs. L'initiative africaine NEPAD (« New Economic Partnership for African Development ») lancée en 2001, confirme cette volonté politique à l'échelle de l'ensemble du continent de la prise en mains par l'Afrique de son devenir et retient les intégrations régionales comme facteur de développement et de croissance économique.

Une vingtaine de pays sont d'ores et déjà réunis au sein d'unions douanières, qu'il s'agisse de la SACU - la plus ancienne union douanière au monde (1910) - de la CEMAC et de l'UEMOA, de la CEDEAO. Trente-quatre pays font partie de zones de libre-échange en vigueur comme le COMESA et la SADC. Il existe à l'heure actuelle une dizaine d'intégrations régionales en Afrique subsaharienne.

Dans un passé récent, plusieurs nouveaux groupements économiques régionaux ont vu le jour en Afrique. Ainsi, en Afrique de l'Est et en Afrique australe, la zone d'échanges préférentiels s'est transformée, en 1994, en Marché commun des pays d'Afrique orientale et australe (COMESA). Par exemple, ces deux sous-régions abritent également la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), la Commission de l'Océan indien (COI) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), toutes trois créées dans les trente dernières années.

Le Traité d'Abuja assigne aux CER⁶ un rôle essentiel dans le renforcement de l'intégration et la création ultérieure d'une communauté économique africaine. Cependant, celles-ci doivent être consi-

⁴⁻ L'unité, la coopération et l'intégration de l'Afrique ont été de tout temps des objectifs pour de nombreux responsables africains comme George Patmore, W. E. B. Dubois ou Marcus Garvey, ainsi que pour des nationalistes africains comme Kwane Nkrumah qui, dans son livre Africa Must Unite, préconisait déjà l'unité africaine.

⁵⁻ L'Organisation de l'Unité africaine (OUA) a été établie en 1963 pour intégrer économiquement les pays d'Afrique, régler les conflits dans les pays africains et entre ces pays, promouvoir le développement et améliorer le niveau de vie des populations (Olubomehin et Kawonishe, 2004).

⁶⁻ Communautés économiques régionales (CER) de l'Union africaine

dérablement renforcées et recevoir des directives opérationnelles plus précises pour remplir cette mission gigantesque. Par exemple, alors que l'Union africaine ne reconnaît officiellement que huit CER, le continent compte actuellement 14 organisations intergouvernementales (OIG) qui s'occupent des questions d'intégration régionale, et les relations entre ces organisations et entre celles-ci et leurs États membres sont régies par de multiples traités et protocoles. Cette prolifération d'institutions et d'instruments juridiques se traduit par le fait que sur les 53 États membres de l'Union africaine, 26 ont adhéré à deux, 20 à trois et un à quatre des 14 OIG.

Si les pays ont de bonnes raisons d'être membres de plus d'un groupement régional, la multiplicité de ces groupements et de leurs pays membres constitue une source de problèmes spécifiques. Le fait que la composition des membres, leurs mandats, leurs objectifs, leurs textes constitutifs et leurs fonctions se recoupent entraîne une multiplication malsaine d'efforts faisant double emploi ainsi qu'une mauvaise utilisation des maigres ressources du continent, ce qui les rend inefficaces.

La plupart des communautés économiques régionales en sont à la deuxième étape du processus d'intégration. Cependant, la similitude des mandats et des objectifs, la reproduction des mêmes politiques d'intégration et l'appartenance des pays africains à plusieurs organisations, semblent ralentir le processus d'intégration, tout en affaiblissant l'efficacité des communautés économiques régionales et en amenuisant leurs ressources financières.

Malgré les efforts déployés par les communautés et par leurs pays membres, le commerce intra-africain demeure limité, en raison notamment des barrières non tarifaires. Bien que la plupart d'entre elles aient supprimé les visas touristiques, la circulation des personnes reste limitée car les communautés n'ont pas encore mis en pratique le principe du droit de résidence et d'installation au profit des ressortissants des pays membres. La Communauté économique africaine peut encore devenir une réalité si les communautés économiques régionales peuvent bénéficier de l'appui nécessaire pour résoudre les problèmes qui les assaillent et si les dirigeants du continent continuent d'appliquer les directives en faveur du processus d'intégration.

De manière générale, les intégrations rencontrent de nombreuses difficultés qui tiennent à l'importance des recettes douanières pour le financement des budgets des États africains, à la faiblesse des infrastructures de communication, aux difficultés d'accès aux sources de financement, au poids de la dette, à la faiblesse des structures institutionnelles, à l'insécurité juridique et fiscale et parfois à l'existence de conflits armés. De plus, la superposition des regroupements régionaux en Afrique australe et de l'est (les deux-tiers des pays de la SADC appartiennent au COMESA et la moitié des pays du COMESA appartiennent à la SADC) représente un obstacle majeur à une réelle intégration régionale : la multiplication des nomenclatures et tarifs douaniers revêt un coût administratif élevé et constitue une source importante de corruption.

L'Union africaine considère les communautés économiques régionales comme les piliers de l'intégration économique du continent. Ces communautés ont à leur actif d'importants acquis dans les domaines du commerce, de l'infrastructure, et des biens collectifs régionaux, notamment la paix et la sécurité. Cependant, un cinquième seulement de ces communautés ont atteint leur objectif en matière de commerce entre les pays membres. La plupart d'entre elles n'ont pas encore mis en œuvre des législations du travail communes, ni officialisé le droit de résidence et d'installation, et sont en retard dans presque tous les domaines essentiels pour la réussite d'une union économique, à l'exception de la création de banques de développement régionales. Les progrès dans l'harmonisation des politiques fiscales, la déréglementation des secteurs financiers, la libéralisation du compte de capital et dans d'autres domaines encore, sont insuffisants.

Même en ce qui concerne les programmes sectoriels nécessaires au renforcement de l'intégration africaine, entre un tiers et la moitié des communautés économiques régionales reconnaissent l'existence de lacunes s'agissant de l'efficacité de leurs initiatives en faveur des objectifs de l'intégration. Ces défaillances peuvent s'expliquer par: les lacunes inhérentes aux communautés économiques régionales; la faiblesse d'appui au niveau national; et les problèmes de coordination entre les différentes communautés économiques régionales.

4.2. L'ASIE DU SUD-EST (L'ASEAN)

L'Asean a été fondé en 1967 par cinq Etats (Malaisie, Singapour, Philippines, Indonésie et Thaïlande) caractérisés par des régimes autoritaires. Durant les années 80 et 90, l'Asean s'est élargi à cinq nouveaux membres : Brunéi Darussalam (1984), le Vietnam (1995), la Birmanie et le Laos (1997), et le Cambodge (1999).

La Déclaration de Bangkok (1967) a opté pour une structure institutionnelle favorisant le régionalisme sur une base volontaire préférant le gradualisme, les accords informels et les démarches consensuelles au lieu des traités contraignants ayant force de loi. Cette approche dite de l' « ASEAN way » consiste à partager les mêmes idéaux sans contrainte.

L'absence de structures institutionnelles lourdes n'a pas empêché de débuter en 1992 le processus de création d'une zone de libre-échange par la signature de « l'accord pour le libre commerce de l'Asean » (AFTA), puis l'adoption en 1997 du plan « Asean Vision 2020 » qui annonce pour la première fois le projet d'AEC (Asean Economic Community).

Aujourd'hui, l'ASEAN est un marché de plus de 628 millions d'habitants, soit 8.7% de la population mondiale avec un revenu généré (PIB en termes courants) représentant 3.3% du revenu mondial.

L'ASEAN est dans une phase de rattrapage par rapport à ses grands partenaires de l'Asie, du Pacifique et d'occident. En 7 années, la zone augmente son revenu par capita (PPA) de 54.2%. Ce résultat traduit une convergence vers les pays riches mais moins puissante que celle de la Chine ou de l'Inde dont la vitesse de convergence est plus forte.

L'AEC (Asean Economic Community) annoncé dans l'Asean Vision 2020 a été officiellement créée en 2003 au sommet de Bali. Elle repose sur quatre piliers : i) un marché unique ; ii) une région économique compétitive ; iii) un développement économique équitable et iv) une région pleinement intégrée à l'économie mondiale.

L'élaboration des listes et du rythme de démantèlement a été relativement laissée à l'initiative de chaque pays. Le contenu local ASEAN (valeurs ajoutées originaires de différents membres cumulées) pour obtenir ce certificat, initialement fixé à 40% est ramené à 20 % depuis 2004.

En 2015, le démantèlement tarifaire est quasiment achevé pour l'ensemble des pays de l'ASEAN. La différence qui persiste entre l'ASEAN-6 et les CLMV⁷ est négligeable.

Par ailleurs, l'ASEAN a développé une politique de guichet unique (Asean single window ASW) qui consiste à la mise sur pied d'une plateforme de partenariat entre les agences gouvernementales et les utilisateurs finaux (opérateurs, logistique) sur les plan national et intra régional pour améliorer le commerce. L'ASW connecte et intègre les 10 guichets uniques nationaux au fur et à mesure que ceux-ci deviennent opérationnels.

Au regard des efforts entrepris, l'intégration régionale demeure toutefois à un niveau assez insuffisant. Le taux d'intégration des échanges entre membres de l'ASEAN est de 25.9% pour les exportations et de 21,9 pour les importations. En 2015, les échanges intra ASEAN parviennent à 24% de leurs échanges totaux.

La dynamique commerciale extra zone est plus forte que la dynamique intra zone. La dynamique extra zone est cependant asiatique ; la Chine, le Japon, la Corée, Taiwan, Hongkong interviennent pour l'essentiel du commerce extra zone. Le développement de ce commerce à l'échelle asiatique porte l'empreinte du Japon en tant que pôle dominant, suivi par la Chine depuis la mi quatre-vingt-dix. L'accord de libre-échange avec la Chine est le premier à être signé entre l'ASEAN et une autre partie. La part consolidée des USA et l'UE dans le commerce extra zone est inférieure à 20%.

Ce libre échange de marchandises au sein de l'ASEAN a été prolongé par la libéralisation progressive de l'investissement dans toute la zone. A cet égard, l'Accord d'investissement global de l'ASEAN (ACIA) du 29 mars 2012 a marqué une étape clé dans la réalisation de l'objectif de la communauté

⁷⁻ Le Cambodge, le Laos, le Myanmar et le Vietnam (CLMV)

économique. Avant l'ACIA, les principaux axes de politique d'investissement dans la région étaient régis par l'ASEAN Investment Agreement (ASEAN IGA) et l'ASEAN Investment Accord (AIA).

En vertu de ce nouvel accord, la production manufacturière, l'agriculture et les forêts, la pêche, les mines et carrières sont les secteurs pouvant accueillir l'investissement de tout pays membre sur toute la zone. De façon similaire au commerce des marchandises, l'accord permet de définir pour chaque pays les domaines exclus à l'investissement étranger et les domaines dits sensibles qui sont exclus temporairement. Tout pays de l'ASEAN devait dès 2012 se conformer à l'accord en éliminant toutes les entraves qui discriminent l'investissement d'un autre pays membre sur son territoire.

Cependant, l'IDE reste assuré, à près de 57%, par les ressources intra régionales et celles des pays asiatiques et du pacifique avec lesquels l'ASEAN a créé une zone de libre-échange à l'exemple de la Chine et la Corée ou de partenariat à l'exemple du Japon, de la Nouvelle Zélande, etc.

La dynamique de l'IDE accompagne le redéploiement sectoriel selon les avantages comparatifs des puissances régionales (Japon, Chine et Corée). Cette redistribution des avantages comparés au niveau régional peut être interprétée comme le retrait des pays plus avancés de l'exportation de produits à haute intensité de main d'œuvre au profit des nouveaux arrivants ; ce qui est conforme aux explications avancées par le modèle des « flying gees » (vol des oies sauvages) qui a montré dès les années 60 que le Japon est à l'origine, grâce à son avancée, du décollage des pays de la région.

L'Asean profite du miracle asiatique et se retrouve de fait intégrée dans les filières de production sous contrôle des grandes firmes multinationales des leaders dans la région (Japon, Corée et Chine). La montée en puissance du commerce intra asiatique des produits intermédiaires par la formation de chaines de valeurs régionales relativement indépendantes du reste du monde. Le commerce triangulaire initié par le Japon a été dupliqué à grande échelle. Les progrès réalisés par l'ASEAN semblent relever davantage de la spontanéité et la dynamique des marchés que d'un volontarisme politico institutionnel. L'Asean est donné comme un exemple de régionalisation ouverte

Comme résultat de cette politique régionale, le poids de l'IDE entrant en ASEAN dans le total mondial a presque doublé entre 2005 et 2015. L'ASEAN talonne de très près la Chine qui a reçu en 2015 un peu plus de 135 milliards de dollars US pour une population plus nombreuse de plus de deux fois et pour un PIB (\$ constant) de 11156 milliards contre 2453 seulement pour l'ASEAN.

L'Asean offre un exemple où les différences de revenu, culturelles et linguistiques, historiques et religieuses ne semblent pas avoir empêché ses membres de construire un destin commun.

4.3. L'INTÉGRATION EN AMÉRIQUE DU SUD : LE MERCOSUR

Le traité d'Asunción du 26 mars 1991 donna naissance au Mercosur (Marché commun du Sud). Il regroupera 4 pays : le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay. Le Venezuela rejoindra le groupe en 2012 et son adhésion a été suspendue en 2016 pour ce qui est considéré comme une dérive autoritaire du régime actuel (Clause démocratique au Mercosur). Le Brésil, assure un leadership incontestable ; toutefois l'évolution du Mercosur dépend fortement de l'entente et de la convergence politico-économique entre le Brésil et l'Argentine.

En fait, les processus d'intégration en Amérique du Sud ont évolué en fonction des changements politiques majeurs et du climat géopolitique et idéologique dominant.

En effet, avec le virage démocratique et progressiste en Amérique du Sud, dans les années 2000, apparaît alors une volonté de relancer l'intégration ; l'intention initiale était claire pour reformer le Mercosur et se détourner d'une intégration d'inspiration exclusivement libre échangiste.

La population du MERCOSUR comptait en 2015, 292, millions d'habitants, soit 4 % de la population mondiale. Le Brésil a lui seul représente plus de 71% du groupe en terme de population, suivi de l'Argentine avec 14.8%, le Venezuela avec 10.6%, alors que les populations du Paraguay et de l'Uruguay ne représentent, respectivement, que 2.3% et 1.2%.

En termes de PIB d'IDE et de commerce, le Brésil domine largement le groupe avec deux tiers du PIB et 81% des IDE. **Le PIB** du MERCOSUR représente plus de 80% de toute l'Amérique

du sud et 4.5% du PIB mondial en 2014. En PIB par habitant, exprimé en \$ US en parité de pouvoir d'achat (PPA), le Paraguay est le pays le plus pauvre, il se situe bien en deçà de la moyenne mondiale (56.8%); son voisin l'Uruguay, qui est le pays le plus riche de toute l'Amérique du sud, a un PIB de 35% supérieur à la moyenne mondiale et 2,3 fois plus élevé que le sien.

Sur le plan de l'attraction des **investissements directs étrangers**, le MERCOSUR a enregistré, en 2015, un flux de 79 823.8 millions de \$ US d'IDE, soit 4.53% du total des IDE à l'échelle mondiale Les IDE ont fortement progressé au MERCOSUR, passant de 48270 millions de \$ US, en 2000 à 79824 millions de \$ US en 2015 soit une augmentation de 65.4%.

S'agissant du **commerce des biens et services** le MERCOSUR a enregistré, en 2014, des flux commerciaux évalués à 940026 millions de \$ US. La part du MERCOSUR dans le commerce mondial s'est élevée à 2%.

L'INTEGRATION AU MERCOSUR

• Le commerce intra-groupe, représentait, en 2015 : 10.52% du commerce total du groupe et 2.25% du PIB. Cependant, combien même en valeur il a été multiplié par 2.34 entre 2015 et 1995, l'évolution de la part du commerce intra-groupe dans le commerce total du MERCOSUR, a connu une tendance à la baisse.

Le MERCOSUR a dépassé le stade de La ZLE puisque que 90% des produits échangés sont exonérés de droits de douanes. Il est parvenu au stade de l'Union douanière incomplète (application d'un tarif commun avec les pays tiers). Les pays de cet ensemble se heurtent à des difficultés certaines pour la réalisation d'une union douanière ; les petits pays comme le Paraguay se trouvent limités pour signer les accords préférentiels qu'ils souhaiteraient avec d'autres pays et expriment leur opposition au sein du groupe. Toutefois le pouvoir de négociation du Mercosur en tant groupe est manifestement plus élevé et on négocie en tant que groupe uni les accords commerce avec les autres grands groupements régionaux partenaires.

Une autre caractéristique du Mercosur est l'existence d'un Tribunal Permanent des Révisions du Mercosur (TPR) et un Tribunal Administratif du Travail du Mercosur (TAL) pour régler les différends entre les pays du groupe.

- Au niveau financier, des institutions financières sont déjà fonctionnelles au Mercosur à travers la création de la BANCOSUR; (février 2007) qui offre une alternative aux institutions financière. L'accord prévoit, en effet, que les banques centrales de chaque pays y transfèrent quelque dizaines de milliards afin de permettre aux États de se porter une assistance mutuelle en cas de besoin. L'objectif est à la fois simple et ambitieux: il s'agit de soustraire les pays membres aux programmes d'ajustements structurels imposés par le FMI.
- **Sur le plan institutionnel**, des réussites ont été enregistrées mais aussi des difficultés subsistent et méritent un examen attentif, tant elles peuvent apporter des éclairages sur les obstacles et les limites de l'intégration régionale en Amérique du Sud mais aussi, par comparaison, sur le chemin qui reste encore à faire au Maghreb.
 - Le secrétariat du Mercosur(SAT) est un embryon de défense de l'intérêt commun. Il est parvenu à faire prévaloir un point de vue intégrationniste et à faire avancer la perspective régionale de l'intégration, dans une première étape. Toutefois, le SAT a été remaniée, par la suite ; il s'est vu conférer un profil plus bas. De fait, la négociation intergouvernementale s'est imposée comme méthode de fonctionnement.
 - Le Parlement: En 2005 fut approuvé le protocole constitutif du Parlement du Mercosur. Le Parlement est une institution, composée de dix-huit représentants par pays (qui seront élus à partir de 2010), dont la fonction principale consiste à prononcer un avis sur des projets de normes. Les États membres n'ont pas encore osé franchir le seuil de la supranationalité et de l'émergence de la représentation d'un intérêt général. Les députés sont répartis en sections nationales, et non en groupes parlementaires, et le Parlement reste encore dépourvu de fonction de codécision.

Le fonds structurel de convergence: La volonté de réformer le Mercosur dans les années 2000, s'est aussi traduite par la prise en considération des asymétries entre les pays du Mercosur d'où le lancement, fin 2006, du fonds structurel de convergence pour le financement de projets de développement (FOCEM), pour tenter de permettre aux pays ou régions les plus pauvres de rattraper leur retard. Le projet a clairement des considérations distributives et compensatoires en transférant des ressources des pays les grands vers les plus petits, des plus favorisés vers les moins favorisés.

Le fonds représente dans un premier temps 0,01% du PIB du Mercosur et II est certain que l'intention au Mercosur était bonne, même si les réalisations ne semblent pas avoir été à la hauteur des espérances. Malgré ses limites, l'expérience du Mercosur montre que La prise de considération spéciale pour les pays et régions de moindre développement est nécessaire pour la cohésion du groupe afin de compenser les inégalités de développement ; à défaut, cela constitue un sérieux handicap pour le succès de l'intégration régionale.

· L'implication des Organisations de la Société civile OSC :

A la faveur des changements, sur le plan politique et institutionnel, le Mercosur a connu d'abord une convergence démocratique permettant l'éclosion des sociétés civiles. Ces dernières revendiquent de plus en plus d'être associées à des degrés divers aux processus d'intégration, pour pouvoir exercer un effet de pression et faire passer l'agenda social en priorité. En Amérique du Sud, depuis les années 2000, la participation de la société civile s'est développée, en gagnant de l'influence, même si la prise de décision dans le processus intégration reste encore limitée.

Plusieurs initiatives de la Société civile ont été prises telle la création de « MercoNet », émanant de chercheurs de la région pour établir un réseau universitaire (Groupe de Montevideo par la suite devenu important avec 7 universités argentines, 8 universités brésiliennes, 1 chilienne, 1 paraguayenne et 1 uruguayenne. Cette initiative universitaire a conduit, aussi, à la création d'un Institut Social de Mercosur (Instituto Social del Mercosur) le 16 juin 2007.

Sous la pression des OSC dans les années 2000, **la dimension sociale** au Mercosur a été ainsi développée, entre autres, aussi sous la forme de l'Institut du Mercosur sur les politiques publiques et les droits de l'homme, des sommets du Mercosur Social (depuis 2006), de l'Observatoire de la démocratie du Mercosur, et de l'unité de soutien à la Participation sociale du Mercosur.

L'expérience du Mercosur montre que l'absence d'une participation effective de la société civile est préjudiciable à la légitimité et à l'efficacité de l'intégration régionale. A cet effet l'expérience mondiale montre que l'intégration régionale a, certes, le plus souvent progressé « par le haut », à travers des négociations entre les gouvernements, mais aussi dans une mesure non négligeable « par le bas» à travers des initiatives de la société civile. De nos jours on voit une revendication de participation accrue de la société civile dans les instances de décision, y compris dans les processus d'intégration.

En Amérique du Sud la mobilisation des OSC contre les accords de libre-échanges avancés par les Etats Unis. L'opposition à la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) proposée par les Etats Unis, en est un exemple. En effet à chaque sommet des Amériques depuis 1998 de la ZLEA, est organisé par l'alliance sociale continentale, un Sommet des peuples des Amériques ; une sorte de contre-sommet comme toutes les organisations internationales en suscitent depuis le sommet de l'OMC à Seattle en 1999.

En Amérique latine les gouvernements ont eu le souci d'associer les acteurs concernés (patronat et syndicats) aux négociations, mais dans des limites qu'ils ont eux-mêmes fixés.

Les syndicats aussi, ont été actifs. Dès 1986, une «Coordination des centrales syndicales du cône sud», la CCSCS est créé. Elle est membre du Forum consultatif économique et social, créé dès 1994. Ce sont aussi des propositions de la CCSCS qui débouchent sur la création d'un Observatoire du marché du travail ou sur la Déclaration sociolaborale du Mercosur en 1998. Depuis 2002,

la CCSCS organise des Sommets syndicaux du Mercosur. En bref, cette organisation est devenue un important acteur de l'intégration.

Le monde agricole a, aussi, participé avec la création, par des coopératives agricoles des 4 pays, en 1993, du MERCOCOOP pour coordonner leur participation aux travaux du sous-groupe 8 (politique agricole).

Enfin les artistes et les sportifs ont participé activement à la construction régionale.

· La coopération transfrontalière :

Le Mercosur a, en effet, donné une priorité aux zones frontalières. Les provinces du nord de l'Argentine et du sud du Brésil ont été les premières concernées. Ainsi furent créés la Commission régionale du commerce extérieur du nord-est argentin (CRECENEA Littoral) et le Conseil de développement des états du sud du Brésil.

Un Protocole régional frontalier avait été signé, pour créer les « conditions pour le développement intégré de la région frontalière » entre l'Argentine et le Brésil, devant permettre à cette région de constituer un espace économique élargi confortant l'intégration entre les deux pays, avec un agenda d'actions communes dans les domaines culturel, éducatif, technique, scientifique, touristique, des transports et des entreprises. Même si les progrès paraissent lents, au regard des ambitions affichées, l'expérience du Mercosur montre l'importance cruciale de la coopération régionale

Pour conclure, comme, cela a été dit, l'évolution de l'intégration en Amérique du Sud **reste tri- butaire des changements géopolitiques régionaux** majeurs. En effet un **nouveau virage à droite** en Amérique du Sud a été opérée récemment .Plusieurs revers politiques en faveur des partis conservateurs ont été enregistrés. Sous l'angle de cette nouvelle évolution géopolitique latino-américaine, des craintes s'expriment sur le risque que **la dimension intégra- tionniste sociale ne recule au profit de la dimension libre échangiste**. De plus, les Etats unis qui ont perdu de leur influence dans les années 2000 trouveront dans les nouveaux gouvernements alignés idéologiquement, un terrain favorable pour faire avancer de nouveau leur agenda commercial néo libéral. Le rôle des OSC est, donc, plus que jamais primordial pour essayer de faire barrage à cette tentation.

5. Chapitre IV

Le coût économique du Non-Maghreb : Estimation d'un modèle gravitationnel

5.1. LE RÔLE PRIMORDIAL DE LA FACILITATION DU COMMERCE

En étudiant les échanges commerciaux entre les cinq pays de l'UMA et un échantillon de 83 pays (principaux partenaires et blocs régionaux), l'objectif poursuivi, consiste à vérifier à quel degré la facilitation du commerce est susceptible d'influencer le niveau des échanges commerciaux des pays du Maghreb. Il s'agit aussi d'estimer le volume potentiel des échanges qui devrait exister entre les pays du Maghreb tenant compte des capacités productives existantes et d'autres facteurs observés susceptible d'influencer les échanges (capacités productives, Accords commerciaux en vigueur, distance entre les pays, effets de frontière, etc.). L'objectif de l'étude est aussi de situer les pays du Maghreb par rapport à leur potentiel de commerce avec l'UE et l'Afrique sub-saharienne (ASS).

Les principaux résultats de l'estimation du modèle gravitationnel montrent que l'effet frontière (Obstacles tarifaires, non-tarifaires, autres facteurs politiques et institutionnels censés bloquer le libre commerce) exerce un impact dix à quinze fois plus important sur les échanges commerciaux que l'existence d'une langue commune et au moins sept fois plus important que l'existence d'accords commerciaux entre les pays. Ceci met en évidence le rôle que peuvent jouer les mesures visant la facilitation du commerce sur l'intensité des échanges. Les résultats montrent aussi qu'à travers une intégration productive plus poussée, les pays partenaires sont capables d'élever le niveau de leurs échanges d'une manière très importante.

Les estimations montrent également que la qualité de la logistique est primordiale pour impulser les échanges commerciaux. Les différents scénarios montrent que l'amélioration de la performance logistique est à même d'impulser le niveau des échanges commerciaux. L'effet exercé par la performance logistique d'une part mais aussi le contrôle de la corruption d'autre part sur le niveau des échanges est plus significatif que celui exercé par les barrières tarifaires (droits de douane). Les constats mettent aussi en évidence l'importance de la lutte contre la corruption, comme un des déterminants de la facilitation du commerce, dans la stimulation des exportations maghrébines.

5.2. LE COÛT DE LA FAIBLE INTÉGRATION COMMERCIALE DU MAGHREB

Au niveau de l'ensemble du Maghreb, les estimations montrent que les échanges intra régionaux, évalués à 6724,06 milliards de dollars en 2015, n'ont atteint que 27,4% du potentiel, estimé à 24514,67 milliards de dollars. Autrement dit, le niveau actuel du commerce intra-Maghreb ne couvre qu'un-quart du niveau des échanges qui devrait prévaloir entre les pays de l'UMA compte tenu des capacités économiques et des autres facteurs qui caractérisent ces pays (langue, distance, accords commerciaux, effet frontière). Dans le cas où les échanges intra-Maghreb progressent pour atteindre leur potentiel (estimé), cela portera les parts respectives du commerce intra-Maghreb dans le commerce total et le PIB de la région à 11,8% et 6,4%, soit le triple des parts observés en 2015 (3,6% du commerce total et 2,05% du PIB).

Le commerce de l'Algérie avec le reste de la région est très faible. Les exportations et les importations de ce pays n'ont atteint que 25,5% et 11,6% de leur potentiel. Les résultats montrent aussi que les échanges du Maroc avec le reste de la région est loin d'atteindre le niveau prédit par les estimations. Les exportations et les importations marocaines se situent à 16,5% et 10,3% de leurs potentiels respectifs. Tandis que la Tunisie a dépassé son potentiel d'exportation vers le reste de la région et n'est pas loin d'atteindre son potentiel d'importation.

La Libye et la Mauritanie, de leur côté, sont largement déficitaires vis-à-vis des autres pays de la région, étant donné que les importations de ces deux pays ont dépassé leurs valeurs potentielles alors que leurs exportations ne représentent, respectivement, que 20% et 11,9% des valeurs estimées. En outre, les exportations observées de l'Algérie vers la Libye et le Maroc ne représentent que 8,32% et 12,95% des exportations potentielles. Les exportations libyennes vers la Tunisie et le Maroc ont fortement diminué ces dernières années, très probablement affectées par la crise profonde que traverse la Libye depuis quelques années.

Le Maroc, de son côté, a dépassé son potentiel d'exportation vers tous les pays du Maghreb, sauf vers l'Algérie. Les estimations du modèle montrent que les exportations marocaines vers l'Algérie n'ont atteint que 4,05% de leur potentiel en 2015.

5.3 LE COMMERCE AVEC L'AFRIQUE SUB-SAHARIENNE (ASS) : ENCORE UN PO-TENTIEL À EXPLOITER

Par ailleurs, les résultats montrent que les échanges commerciaux de l'Algérie et de la Tunisie sont désormais excessivement orientés vers l'UE, alors qu'un potentiel non-négligeable demeure inexploité au niveau des échanges avec l'ASS. Les échanges commerciaux (importations + exportations) de l'Algérie et de la Tunisie avec l'ASS ont atteint 41,2% et 83,6% de leurs potentiels respectifs. En contrepartie, la valeur du commerce avec l'UE représentent respectivement 170,8% et 237,5% du potentiel. Le Maroc et la Mauritanie entretiennent des relations commerciales plus évoluées avec les pays de l'ASS. Mais les importations de ces deux pays depuis l'ASS n'ont atteint que 56,1% et 64,2% respectivement. En guise de comparaison, les importations marocaines depuis l'UE se situent à 146,7% de leur potentiel. En d'autres termes, les échanges avec l'UE sont nettement au-dessus du potentiel estimé, alors que c'est tout le contraire avec l'ASS.

La faiblesse observée des échanges des pays du Maghreb avec l'ASS par rapport au potentiel, proviendrait d'une absence de stratégie commerciale concrète et d'une volonté politique affichée afin de renforcer les relations commerciales. L'exemple du Maroc en témoigne, puisque ce pays est arrivé à accroître la valeur de ses exportations vers l'ASS pour atteindre 997,3 millions de dollars en 2015, soit 18 fois la valeur des exportations algériennes et six fois celles des exportations tunisiennes. Ainsi une stratégie concertée serait éminemment bénéfique pour le Maghreb.

5.4 LE POTENTIEL DU COMMERCE INTRA-MAGHREB : ANALYSE PAR GROUPE DE PRODUITS

Dans une tentative de fournir plus d'éléments concrets concernant le potentiel des échanges intra-Maghreb, nous nous sommes appuyés sur les résultats du rapport de la Commission Économique pour l'Afrique (2012) qui identifie les groupes de produits où chaque pays de l'Afrique du Nord est soit importateur net ou exportateur net. L'analyse fournie par le rapport nous donne donc une première idée sur les produits qui peuvent être échangés entre les pays de l'UMA.

Afin de procurer plus de précision à cette analyse, nous avons identifié, parmi ces produits à fort potentiel d'échange intra-Maghreb, ceux pour qui le pays exportateur présente un avantage comparatif révélé (ACR) vis-à-vis du Monde en 2015. Nous avons ensuite construit deux indicateurs qui permettent d'évaluer le potentiel d'exportation et d'importation de chaque groupe de produit entre les pays du maghrébins.

Les résultats montrent que les exportations tunisiennes de tous les groupes de produits pour lequel le pays détient un ACR peuvent évoluer vers l'Algérie et d'une manière beaucoup plus considérable vers le Maroc. Concernant les exportations marocaines, le potentiel des échanges est plus important avec l'Algérie surtout au niveau de groupes de produits où le Maroc est en concurrence avec la Tunisie.

Plusieurs groupes de produits dans lesquels les pays maghrébins se sont spécialisés peuvent connaître une intensification des échanges. Nous évoquons les exportations tunisiennes vers le Maroc de graisses et huiles végétales et des articles minéraux non métalliques manufacturés (Fibres synthétiques, Chaux, matériaux de construction fabriqués, Ouvrages en verre, Poterie, etc.). Les exportations tunisiennes vers l'Algérie et le Maroc peuvent aussi progresser en ce qui concerne les articles de voyage, sacs à mains (Malles, valises et mallettes, serviettes, cartables, étuis, sacs de voyage, trousses de toilette, sacs a dos, sacs a main, etc.). Tandis que les exportations marocaines vers l'Algérie disposent d'un potentiel peu ou pas exploité dans les chaussures, les légumes et fruits et les pâtes à papier et déchets de papier. Les exportations marocaines vers la Tunisie peuvent évoluer au niveau des produits appartenant à la catégorie des huiles d'origine animales.

Parmi les produits qui peuvent connaître une progression significative des échanges entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie figurent les machines et appareils électriques dont les exportations marocaines vers l'Algérie peuvent évoluer considérablement. Les exportations tunisiennes vers l'Algérie et le Maroc d'appareils et équipement de télécommunication peuvent aussi progresser significativement. L'intensification des échanges intra-Maghreb de ces groupes de produits est à même de renforcer la valeur ajoutée du commerce intra-UMA et l'échange de produits semi-finis intra-branche, de fournir éventuellement un terrain favorable à la co-production et la création de chaînes de valeur régionales et de stimuler la progression de ces pays dans la CVM.

6. Chapitre V Intégration du Maghreb : Quels impacts des accords nord-sud ?

Les pays de l'UMA se sont engagés à des degrés divers dans un processus de libéralisation commerciale qui s'est concrétisé avec la signature de plusieurs accords commerciaux. L'UE demeure jusqu'à aujourd'hui le principal partenaire commercial du Maghreb. Mais, la progression des relations commerciales entre l'UE et les pays de l'UMA s'est faite d'une manière unilatérale et a abouti vers la signature de trois accords d'association (AA) avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Nous analyserons les relations commerciales des pays de l'UMA à l'échelle internationale et tenterons d'apporter des évidences quant aux répercussions des AA avec l'UE sur la faible cohésion du Bloc Maghreb et les difficultés de l'intégration régionale de l'UMA.

Une analyse statistique de plusieurs indicateurs nous a permis de fournir un bilan non exhaustif des conséquences économiques des AA depuis leur signature entre les pays du Maghreb central et l'UE.

6.1. LES IMPACTS MACROÉCONOMIQUES DES ACCORDS D'ASSOCIATION AVEC L'UE

Un impact mitigé sur le déficit commercial vis-à-vis de l'UE

La balance commerciale des pays maghrébins est globalement déficitaire vis-à-vis de l'UE. La Tunisie a réussi à réduire son déficit durant les années 2000 et surtout après 2011 pour le ramener à seulement 0,59% en 2015 (contre un déficit de 7,3% en 2000). Parallèlement, le déficit vis-à-vis du RDM s'est creusé passant de 7,2% en 2000 à 10,6% en 2015. Produits combustibles inclus, l'Algérie a enregistré une amélioration de sa balance commerciale durant les années 2000 vis-vis de l'UE atteignant un excédent de 14,8% en 2005. Mais progressivement l'excédent s'est transformé en 2015 en un déficit de 0,19% qui reste toutefois bien inférieur au déficit vis-à-vis du RDM qui s'est creusé ces dernières années, passant d'un excédent de 7,9% en 2000 à un déficit de 8,9% en 2015. Si on ignore les combustibles, la balance commerciale devient fortement déficitaire vis-à-vis de l'UE atteignant 11,13% en 2015. Le commerce extérieur du Maroc avec l'UE montre une certaine stabilité ces dernières années avec un déficit vis-à-vis de l'UE qui s'est limité à 3,71% en 2015 contre 3,32% en 2005.alors que le déficit vis-à-vis du RDM a légèrement progressé passant de 6,1% à 6,4% durant la même période.

Les exportations vers l'UE contribuent de moins en moins à la croissance économique

Les constats montrent que la part du commerce avec l'UE s'est affaiblie au profit du commerce avec le reste du Monde (RDM). La part des exportations maghrébines dans le marché de l'UE a globalement stagné indiquant le fait que les AA n'ont pas permis aux pays maghrébins de gagner de nouvelles parts de marché en Europe. Parallèlement, la contribution des exportations vers l'UE à la croissance économique des pays de l'UMA a diminué au profit de la contribution émanant des exportations vers le reste du Monde. Même si la croissance de la Tunisie montre encore une certaine dépendance vis-à-vis des exportations vers l'UE. Pour le Maroc, la contribution de plus en plus évidente des exportations vers le RDM à la croissance économique pourrait indiquer une stratégie de diversification géographique des exportations. Au niveau des IDE, les AA semblent avoir exercé un impact mitigé sur la contribution des UE dans les investissements étrangers à destination des pays maghrébins partenaires. Qui plus est, l'impact des IDE en provenance de l'UE sur le développement régional et la création d'emplois demeure limité et reste tributaire de la capacité des gouvernements maghrébins à exploiter efficacement et sélectivement l'accroissement des flux des IDE qui en résulterait.

Perte de vitesse des exportations de produits manufacturés vers l'UE

Par ailleurs, les exportations des pays de l'UMA de produits manufacturés sont plus intenses vers l'UE que vers le RDM. Cependant, le Maroc et la Tunisie réorientent de plus en plus leurs exportations de

produits manufacturés vers le RDM depuis la signature des AA. Ce résultat est plus évident pour les exportations du Maroc de produits manufacturés, dont la part destinée à l'UE a diminué de plus de dix points de pourcentage entre 1996 et 2015, passant de 73% à 62,7%, soit plus de un 1,7 milliards de dollars US de la valeur des exportations réorientées vers le RDM durant cette période.

• Une valeur ajoutée des exportations vers l'UE en progression... mais encore insuffisante

En outre, nous remarquons une évolution notable de la part des exportations intensives en technologie du Maroc et de la Tunisie vers l'UE, qui est passée d'environ 20% en 1995 pour les deux pays à 46,7% pour le Maroc et 49,68 pour la Tunisie en 2015. Néanmoins ces exportations sont dominées par les articles manufacturés à technologie et compétence moyennes qui ne procurent pas un niveau de sophistication (et donc de valeur ajoutée) élevée aux exportations des deux pays vers l'UE. Depuis le début des années 2000, le Maroc a enregistré une baisse de la part des produits à technologie et compétences élevées dans les exportations vers l'UE, passant de 15,7% en 1999 à 10,5% En 2015. La Tunisie a, par contre, connu une évolution favorable de la part de ces produits dans les exportations totales en direction de l'UE à partir de la fin des années 2000, passant de 8,3% en 2007 à 14,5% en 2005. De son côté, depuis la signature des AA, l'UE européenne a maintenu son avantage par rapport au pays maghrébins partenaires au niveau des exportations bilatérales d'articles à haute technologie et compétences élevés.

Spécialisation des exportations : Des secteurs stratégiques menacés

Concernant la spécialisation des exportations et l'évolution des avantages comparatifs révélés (ACR) depuis la signature des AA, les évidences montrent que l'Algérie n'a pas étendu son champ de spécialisation depuis l'AA, les exportations sont restées fortement spécialisées au niveau des combustibles. Le Maroc et la Tunisie ont accusé une baisse des ACR au niveau de l'industrie textile et une diminution significative de la part de cette industrie dans les exportations vers l'UE (passant de 28,56% en 1995 à 22,12% en 2015 pour le Maroc et de 54,17% à 23,35% pour la Tunisie). Malgré cela, les deux pays continuent à se prévaloir de cette spécialisation du textile et habillement de sous-traitance employant une partie importante de la main d'œuvre peu ou pas qualifiée. Par contre, leur spécialisation dans d'autres secteurs non moins stratégiques s'est progressivement estompée depuis les AA. C'est le cas des chaussures, des combustibles et des produits minéraux pour la Tunisie, et des produits alimentaires, des cuirs et peaux et les produits de l'industrie chimique pour le Maroc.

En contrepartie, le Maroc et la Tunisie ont étendu leur champ de spécialisation vers de nouveaux secteurs depuis les AA. Nous citons le secteur des machines et appareils électriques (cas de la Tunisie et Maroc) et le secteur du transport (le cas du Maroc).

Cependant, ces deux groupes de produits, classés parmi les articles à technologie et compétences moyennes, n'auraient eu qu'un impact limité sur le contenu technologique et la valeur ajoutée des exportations comme nous l'avons constaté précédemment, retardant la progression des deux pays maghrébin dans la chaîne de valeur mondiale.

6.2. LES ACCORDS D'ASSOCIATION AVEC L'UE ET L'INTÉGRATION DU MAGHREB

• Les initiatives de l'UE en faveur de l'intégration du Maghreb : Les règles d'origine et l'Accord d'Agadir

L'UE prévoit de soutenir l'intégration régionale entre les pays de l'UMA principalement par l'insertion de ces pays dans le système de règles d'origine pan-euro-méditerranéen et faisant mieux connaître ses avantages auprès des pays membres et les opportunités qu'il permet d'exploiter au profit des exportateurs. Mais, pour les pays du Maghreb, le cumul total n'a jamais été appliqué puisque ces pays n'ont pas encore mis en place, entre eux, des accords sur les règles d'origine et de cumul identiques au protocole contenu dans les accords d'association euro-méditerranéenne.

Également, à travers l'accord d'Agadir signé entre le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie et entré en vigueur en 2007, l'UE a exprimé sa volonté d'apporter un soutien à l'intégration sud-sud qui

pourrait indirectement procurer un nouveau souffle à l'intégration commerciale du Maghreb. Les échanges entre les pays membres d'Agadir ont connu une accélération palpable et ont bénéficié d'une diminution tangible des tarifs douaniers. Mais, au niveau des échanges bilatéraux, l'accord d'Agadir a plus profité à l'intégration commerciale entre l'Égypte et la Jordanie, dont les échanges réciproques ont fortement accéléré, en comparaison avec les échanges bilatéraux entre le Maroc et la Tunisie. Au niveau des tarifs douaniers, depuis la signature de l'Accord d'Agadir en 2004, le Maroc et la Tunisie se sont appliqués réciproquement des tarifs assez élevés en comparaisons avec les tarifs appliqués réciproquement entre l'Égypte et la Jordanie. Malgré le regain de dynamisme qu'il a pu procurer aux échanges entre les pays signataires, l'Accord d'Agadir n'a pas été exploité convenablement par les deux pays maghrébins membres afin de consolider leurs relations commerciales. De plus, la lutte de leadership entre le Maroc et l'Algérie est bien illustrée par le processus d'Agadir auquel l'Algérie n'adhère pas probablement pour la simple raison d'avoir été initié par le Maroc.

· L'Accord de Libre Échange Complet et Approfondi

Dans le cadre des initiatives visant à renforcer l'intégration économique entre l'UE et ses pays voisins, des négociations visant élargir le champ de coopération et de libéralisation dans le cadre d'un Accord de Libre-Échange Complet et Approfondi (ALECA) incluant tous les biens et services y compris les questions relatives à l'agriculture et la pêche, les barrières non-tarifaires et la convergence réglementaire, les services, les droits à d'établissement, les accords de conformité, etc.

Ces accords se voudraient aussi approfondis qu'ils lèvent non seulement les restrictions tarifaires qui bloquent partiellement le commerce entre les deux partenaires mais aussi les barrières non-tarifaires à travers le rapprochement des législations et une convergence du cadre réglementaire vers l'acquis communautaire.

L'ALECA touchant les domaines de coopération retenus est susceptible d'exercer à la fois des impacts macroéconomiques et sectoriels assez significatifs et des répercussions non moins importantes sur les droits économiques et sociaux

Dans leurs réponses, les acteurs de la SC ont exprimé leurs préoccupations concernant :

- L'accroissement de la concurrence pour les entreprises tunisiennes dans le domaine des marchés publics nationaux et d'une éventuelle perte de contrôle sur les services sociaux.
- L'attitude des acteurs de la SC vis-à-vis de l'ALECA se caractérise aussi par une méfiance vis-à-vis des « possibles effets sur les droits de l'homme et les droits socio-économiques,
- Les questions environnementales et le « bien-être des animaux ».
- La transparence des négociations.

Les accords d'association et les effets pervers sur l'intégration magrébine

Les AA semblent ont introduit des distorsions au niveau des relations commerciales entre les pays du Maghreb et créé une discrimination en faveur de l'UE au niveau des exportations. En effet, même si le Maroc et la Tunisie n'accordent pas d'avantages tarifaires aux importations depuis l'UE, l'Algérie applique des tarifs douaniers moins élevés à ses importations depuis l'UE que les tarifs appliqués aux marchandises en provenance du Maroc (alors que l'inverse n'est pas vérifié). La discrimination en faveur des produits agricoles européens est plus évidente, puisque les tarifs douaniers appliqués par l'Algérie sur ces produits sont inférieurs aux tarifs appliqués aux importations depuis le Maroc et la Tunisie. Somme toute, l'analyse des parts de marchés montre que même pour certaines industries dans lesquels les pays de l'UMA se sont fortement spécialisés par rapport à l'UE, ce sont les exportations européennes qui dominent le marché maghrébin.

À cette distorsion en faveur des exportations européennes, s'ajoute les barrières non-tarifaires que les pays du Maghreb appliquent sur leurs échanges réciproques et qui paraissent plus nombreux que les barrières non-tarifaires appliquées par l'UE. Les obstacles non-tarifaires au commerce intra-Maghreb sont souvent sous la forme d'une complication des procédures douanières, de procédures liées aux marchés publics et de quotas sur les importations.

L'analyse menée prouve, que l'intégration commerciale nord-sud est en train de s'affirmer progressivement bien aux dépens de l'intégration sud-sud qui demeure à un stade primitif.

7. Chapitre VI **Les défis sociaux**

A partir de l'analyse des défis sociaux communs aux différents pays de l'UMA, il apparaît clairement que la région, du fait de la faiblesse de son intégration et du rythme de sa croissance, conjuguées aux déséquilibres sociaux et régionaux inhérents aux modèles de développement appliqués et aux choix politiques opérés, est confrontée à un ensemble de problèmes sociaux qui, s'ils ne sont pas traités convenablement, risqueraient de compromettre son développement et mettre en péril sa cohésion sociale et sa sécurité.

Il s'agit là des coûts, directs et indirects, sur le plan social, d'une intégration maghrébine défaillante qui bride le rythme de croissance, et amoindrit amplement les possibilités de création d'emplois décents ; qui favorise l'informalité et la contrebande ; et qui entrave la libre circulation des personnes et, donc, leur aptitude à bénéficier des opportunités de travail qualifié offertes dans l'espace commun et réduit les capacités des entreprises à satisfaire leurs besoins en cadres compétents.

7.1. UN CHÔMAGE ÉLEVÉ ET PERSISTANT NOTAMMENT CHEZ LES FEMMES, LES JEUNES ET LES DIPLÔMÉS DU SUPÉRIEUR :

Le premier problème est, sans doute, celui de **chômage** qui persiste à des taux très élevés et frappe de plus en plus les jeunes, les femmes et les catégories les plus éduquées et qualifiées.

Avec un taux de participation des plus faibles du monde, surtout pour les femmes, un taux de chômage global de 11.8% en 2015, soit plus du double de la moyenne mondiale et qui atteint 19.2% en Libye et 14.8% en Tunisie, le chômage risque de perdurer au vu des rythmes actuels de la croissance économique et de l'emploi. Ce fléau touche particulièrement les femmes, avec des niveaux fort élevés notamment en Libye (28.3%), en Tunisie (21.1%) et en Algérie (19.7%), mais de plus en plus les jeunes et les sortants de l'enseignement supérieur.

En effet, les chômeurs ayant le niveau de l'enseignement supérieur représentent le cinquième du nombre total des chômeurs en Algérie. Le taux de chômage de cette catégorie est de 21.9% au Maroc mais de 31.6% en Tunisie où celui des femmes diplômées du supérieur a atteint 41.5% en 2016. Cela traduit clairement les distorsions du marché de l'emploi et l'inadéquation grandissante entre l'output du système éducatif, et la structure du système productif de ces pays. Situation aggravée davantage par les entraves règlementaires limitant le droit au travail et au libre accès au marché de l'emploi pour les maghrébins dans la plupart des pays de l'Union.

En plus du **déficit sur le plan du bénéfice du droit au travail**, qui est de plus en plus revendiqué aujourd'hui par les milliers de jeunes dont les voix sont de plus en plus fortes pour exiger des pouvoirs en place la mise en œuvre de ce droit, cela constitue **un gaspillage** de l'une des richesses et des capacités productives les plus précieuses de ces pays, à savoir leurs ressources humaines, d'une part, et, d'autre part, un facteur de déstabilisation sociale, politique, voire sécuritaire.

7.2. PRÉCARITÉ, INFORMALITÉ ET PAUVRETÉ

Mais le chômage est, aussi, un des déterminants de **la pauvreté, de l'informalité** et de la faiblesse de la protection sociale qui sont des facteurs qui menacent la cohésion sociale des pays de l'union. En effet, la pauvreté qui résulte d'un chômage structurel, d'une répartition inégale des fruits de la croissance, de forts déséquilibres territoriaux et entre les différentes catégories sociales, et de systèmes de protection sociale mal adaptés et non inclusifs, enregistre, au niveau de ses deux expressions monétaires et multidimensionnelles, des taux inquiétants, dans certaines régions, qui sont cachés par des moyennes nationales trompeuses.

Le taux de pauvreté en Mauritanie s'établit à 31%, mais à 44.4% dans le milieu rural. Dans certaines régions de l'intérieur en Tunisie (Kairouan ou le Kef) le taux de pauvreté est dix fois plus élevé que celui de la capitale Tunis. L'écart des niveaux de vie entre les milieux urbain et rural au Maroc a repris une tendance à la hausse en 2014 et s'est établi à 1.9. En Libye, en raison de la chute des prix du pétrole et la persistance de la crise politique et sécuritaire, près du tiers de la population, selon la Banque Mondiale, auraient besoin d'une aide alimentaire.

Le **recul de l'Etat social** sous l'effet des politiques néolibérales adoptées, et par conséquent, l'insuffisance de l'espace fiscal nécessaire pour mettre en œuvre des politiques de protection sociale inclusives et assurant une couverture sociale et sanitaire de toutes les composantes de la société, combiné à l'inefficacité des politiques de lutte contre la pauvreté et des transferts sociaux, font que la pauvreté perdurera encore à des niveaux élevés tant que ces politiques demeureront inchangées.

Chômage, pauvreté, systèmes de protection sociale partiels et non inclusifs, cela se traduit inévitablement par **une précarisation de l'emploi** et un déficit sur le plan des droits fondamentaux au travail décent. Cela se manifeste, sans équivoque, par **le travail informel** qui est en train de gagner du terrain dans tous les pays du Maghreb et qui a été favorisé, par ailleurs, par la montée du commerce parallèle et de la contrebande, particulièrement dans les régions frontalières. Cela est dû, notamment, à l'absence d'harmonisation des politiques fiscales et douanières, des systèmes de subvention qui engendrent des différentiels de prix, parfois exorbitants pour certains produits. Malgré l'absence de statistiques fiables sur ce phénomène, l'emploi dans l'économie informelle est estimé, au cours de la période 2010-2014, selon les travaux de J. Charmes, à 70.1% de l'emploi non agricole au Maroc, à 40.7% en Algérie et à 40.2% en Tunisie. Il atteint même 86.4% en Mauritanie, selon les données nationales.

La recherche d'une corrélation possible entre le travail informel et l'intégration régionale n'a pas montré l'existence de liens statistiquement prouvés entre ces deux variables pour le cas du Maghreb et de l'Afrique (à l'échelon national). Cependant l'informalité semble liée aux inégalités territoriales. Des cartes ont été dressées pour montrer que les zones frontalières, où l'économie informelle est généralement prédominante, comptent parmi les régions les plus défavorisées avec des taux de chômage et de pauvreté bien surélevés par rapport aux moyennes nationales.

La montée de **l'économie parallèle** qui s'accompagne toujours de **corruption**, **de clientélisme**, **de banditisme**, **parfois même de terrorisme** constitue un risque majeur pour la stabilité sociale et les fondements des Etats. L'absence d'intégration, (qui aurait permis une harmonisation et une convergence des politiques et des actions concertées en vue d'encadrer les échanges commerciaux bilatéraux et multilatéraux), ainsi que la fermeture des frontières ont un coût certain qui se manifeste à travers le développement de l'économie informelle et la prolifération d'activités illégales, voire subversives, que connaissent certaines zones frontalières intra-maghrébines qui risquent de déstabiliser toute la région.

D'où la nécessité de l'ouverture des frontières et l'instauration d'une **véritable coopération trans- frontalière** avec le lancement de projets de co-développement, de zones d'activités, d'entreprises mixtes communes dans ces régions et une cogestion, ou du moins, une coordination sécuritaire. Les entreprises **d'économie sociale et solidaire offriraient un cadre idoine** pour ces entreprises communes qui sont de nature à consacrer les principes de la participation, de la justice sociale et du travail décent. Ils constitueraient ainsi un des leviers du développement de ces zones tout en étant un outil de formalisation de l'informel.

7.3. LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN : DES AVANCÉES, CERTES, MAIS EN DEÇÀ DU POTENTIFI

Les avancées accomplies sur le plan de l'indice de Développement Humain (IDH) montrent que les progrès réalisés par les pays du Maghreb, avec des différences certaines entre les cinq pays, **ne sont pas négligeables mais qu'elles demeurent en deçà des attentes, mal réparties et n'ont pas profité à tous**. Le chemin reste encore long pour progresser davantage au niveau de la transformation de la croissance et du développement économique en développement social et humain pour tous. Les pays de l'UMA sont appelés à accorder une attention plus grande et des efforts plus intenses pour lutter contre les inégalités sociales, territoriales et du genre, étendre et développer la couverture sociale et sanitaire, et promouvoir l'enseignement.

Une stratégie commune pour la mise en œuvre d'objectifs communs à cet effet, et qui pourraient s'insérer dans le cadre de la réalisation des ODD 2030, et une instance maghrébine pour en suivre la concrétisation, telle que proposées dans les chapitres précédents sont vivement recommandées. Cela ne manquerait pas de faire face à l'ensemble de ces défis sociaux, de consolider la cohésion sociale et de contribuer à plus de « sécurité humaine » pour les sociétés maghrébines. Cela constitue également une étape d'un processus d'harmonisation et de convergence des politiques et des modèles sociaux qui sont nécessaires pour la construction d'un Maghreb social et éviter les effets pervers des divergences de ces modèles qui peuvent se traduire par un dumping social ou à un nivellement par le bas des droits sociaux.

8. Chapitre VII

La circulation des personnes :

La fermeture de certaines frontières, les entraves procédurales adoptées pour limiter l'accès à la propriété et au marché de l'emploi des Maghrébins, la non entrée en vigueur des conventions maghrébines signées, et notamment celle relative à la sécurité sociale, et bien d'autres motifs, font que l'UMA ne soit pas encore, cet espace commun ouvert, souhaité par les citoyens, depuis l'ère coloniale, et consigné comme un des objectifs du traité de Marrakech.

La levée de ces entraves, la réouverture des frontières et la coopération pour **créer des zones de libre-échange et d'activités** favorisant la formalisation des échanges humains et commerciaux, dans les régions frontalières, apparaissent comme des priorités qui permettraient en même temps et graduellement, de formaliser l'informel, d'amorcer le développement de ces régions défavorisées et de constituer une étape importante sur le chemin de l'intégration entre les peuples et les acteurs économiques de proximité. L'adoption d'une convention de libre-circulation, comportant des étapes et des échéances, même à moyen terme, à l'instar de celui de la CEDEAO, apparaît comme la solution idoine.

8.1. LA MIGRATION MAGHRÉBINE

L'absence d'un Maghreb uni et solidaire dans ses négociations avec les autres entités géographiques et notamment l'Union Européenne, lui fait perdre son **pouvoir de négociation** et sa capacité de peser sur les décisions de ses partenaires. Une des manifestations de cette faiblesse est à chercher du côté des Maghrébins vivant en Europe dont la situation socioéconomique et de plus en précaire et qu'ils font face à toutes les formes de discrimination et de stigmatisation.

Elle se manifeste aussi à travers les entraves et les **barrières érigées pour limiter leur accès au marché de l'emploi européen** sauf pour les catégories hautement qualifiées qui sont, au contraire, attirées par les multinationales au détriment des économies maghrébines qui sont en train de perdre, de plus en plus, leurs meilleures compétences, à un moment où l'innovation et les progrès technologiques constituent les moteurs essentiels du développement.

Ce déséquilibre des pouvoirs de négociation apparait, aussi, à **travers les Partenariats Pour la Mobilité**, signés entre l'UE et quelques pays de l'UMA. Ces partenariats consacrent les pressions de l'Europe sur ces pays, se présentant désunis, pour essayer **d'externaliser le contrôle de ses frontières** et mettre en œuvre les seuls objectifs de sa propre politique de migration guidée principalement, par le seul souci de lutter contre la migration irrégulière par les leviers sécuritaires. Outre le fait que ces partenariats soient inefficaces, qu'ils créent des effets pervers dont la migration irrégulière et les drames humains qu'elle engendre, qu'ils soient contraires aux principes fondamentaux des droits de l'Homme, ils créent un autre facteur de discrimination entre les citoyens maghrébins puisque il ne concerne pas tous les pays de la région.

La concertation et la coordination des positions des pays de l'UMA, en attendant de former un front uni pour négocier avec les pays et les communautés partenaires, ne peuvent que renforcer leur position et leur permettre de mieux défendre leurs intérêts et leurs citoyens. L'action **concertée et unifiée de leur société civile, à l'intérieur et à l'étranger**, constitue, sans nul doute, un soutien de taille pour leur engagement sur la voie de l'intégration.

Mais encore faut-il associer les OSC en tant que partenaires, à part entière, dans toutes les étapes du processus en vue de créer les synergies nécessaires entre l'action publique et les dynamiques citoyennes.

9. Chapitre VIII

Les obstacles politiques et institutionnels et les coûts induits :

Le Maghreb dispose d'énormes atouts, inhérents à sa position géostratégique, son histoire et sa culture, pour réussir son intégration. Il jouit d'un positionnement géographique stratégique, d'une jeunesse nombreuse et éduquée, d'un potentiel énergétique considérable en plus d'un héritage linguistique, religieux, culturel et civilisationnel commun, qui en ferait une entité plus ou moins homogène, soudée et solidaire. Malgré ces atouts, le rêve du Maghreb, qui a tant bercé les jeunes tout le long de la période de la lutte pour l'indépendance s'est heurté à un renoncement injustifié économiquement, socialement et politiquement.

Situé entre les pays de l'Europe Unie au nord et le G5 Sahel au sud, le Maghreb connait, malheureusement, une dispersion politique qualifiée, par certains analystes, d'énigme géopolitique et d'irrationalité qui va à l'encontre de l'aspiration a un Maghreb uni, entretenue par le rattachement des citoyens maghrébins à une « identité romantique⁸ ». En conséquence, les pays du Maghreb, en raison de leur échec à réaliser leur intégration, payent un lourd tribut, non pas sur le plan économique et social seulement, mais également sur les plans politique, géostratégique et sécuritaire.

Les transformations profondes que connaît le monde aujourd'hui commandent aux pays du Maghreb de prendre en considération les risques majeurs, mais aussi les opportunités qu'offre le développement du continent africain dont le poids économique et démographique devient de plus en plus important. La position centrale, entre l'Afrique et l'Europe, constitue un atout majeur pour l'UMA en vue de jouer le **rôle de trait d'union entre les deux continents** dans une configuration d'intégration verticale qui ferait de ce bloc une entité euro-méditerranéenne-africaine capable de faire l'équilibre avec les deux blocs américains et asiatiques.

L'analyse des obstacles qui bloquent ou entravent le processus de construction de ce groupement régional maghrébin, sont de plusieurs ordres :

9.1. LES OBSTACLES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS

La première entrave est la difficulté de **dépasser le concept rigide de la souveraineté**, qui a été, et qui reste toujours, légitime dans certains domaines, mais qui n'est pas adaptée aux exigences de l'étape historique actuelle qui commandent la transition vers la supranationalité dans une démarche progressive, mais sûre. Tant que cette transition vers la supranationalité, qui demande, sans doute, des conditions politiques minimales à vérifier, ne s'est pas opérée, les avancées sur le chemin de l'intégration ne seront pas à la mesure des attentes. Ce n'est qu'à condition d'accepter de mettre, un tant soit peu, en commun leur souveraineté, comme ont su le faire les pays européens, que les pays du Maghreb deviendront des acteurs de leur propre histoire et pourront peser sur la scène mondiale.

L'UMA a aussi besoin d'un saut qualitatif dans le domaine institutionnel qui nécessite la réalisation d'un certain nombre de conditions politiques minimales, comme la restructuration du Secrétariat Général, l'instauration de véritables organes de contrôle démocratique et populaire et de règlement des différends. Mais, aussi, et surtout, d'un degré de confiance minimum entre les principaux acteurs et d'une ferme conviction que l'intérêt commun à long terme doit primer sur l'intérêt local de court terme.

La transition ou la convergence démocratique constitue, en même temps, un autre facteur facilitateur de l'intégration mais aussi de légitimation de celle-ci. Toutefois, l'analyse de la situation politique des pays de l'Union montre l'extrême hétérogénéité des régimes politiques en place et des différences au niveau du degré d'avancement sur les chemins de la démocratie. Mais s'il est établi que l'intégration, même graduelle et à pas lents, peut aussi, favoriser à son tour, la convergence des régimes politiques et l'accélération de la transition démocratique dans la région, elle se heurte, néanmoins et en l'occurrence, à l'absence de volonté ou d'enthousiasme, de la part de certains régimes qui ne sont

8- Selon M. Ahmed OUNAIES, ancien diplomate tunisien.

pas encore prêts, ou ne sont pas favorables, pour engager une réelle ouverture politique.

Par ailleurs, l'un des reproches majeurs qu'on peut faire au processus d'intégration de l'UMA, c'est qu'il a été opéré de haut et ne s'est pas fait dans **un cadre participatif qui associe la société civile** et les forces vives des sociétés maghrébines. Mais, force est de reconnaître que la place de la société civile au Maghreb reste encore inégale d'un pays à l'autre, et que la société civile souffre, en même temps, de sa propre faiblesse comme du rétrécissement du champ des libertés nécessaires pour qu'elle puisse s'épanouir et jouer son rôle pleinement.

Cependant, les dynamiques de coopération entre les associations maghrébines, notamment celles du Forum social maghrébin (Fsmaghreb), des associations féminines, scientifiques ou d'élus maghrébins, les mobilisations observées à l'occasion des mouvements sociaux spontanés enregistrées au cours des dernières années et les actions de solidarité entre les OSC qu'elles ont suscitées, montrent que la société civile maghrébine maintient vivace les flammes de l'intégration maghrébine, de la justice sociale et de la lutte pour la démocratie et contre la corruption. Elle a montré sa capacité à jouer un rôle important dans la canalisation, la structuration des mouvements sociaux. Certaines OSC sont à mêmes de constituer des relais et des médiateurs entre les populations et les gouvernants. Elles pourraient, avec d'autres acteurs sociaux, dont les syndicats, porter le drapeau des revendications et des commandes sociales, particulièrement celles des groupes vulnérables, et pousser les gouvernements à prendre en considération les aspirations des peuples à plus de justice, d'égalité et de transparence et à réorienter les politiques et les choix économiques et sociaux en ce sens. Le lancement d'initiatives populaires visant à réactiver le processus d'intégration maghrébin par le bas ne peut que s'insérer dans cette optique.

La situation des femmes constitue, également, un véritable défi pour les pays de la région. En effet, comme partout dans la zone du Maghreb et du Moyen Orient, la situation des droits des femmes n'est pas reluisante ; leur faible participation dans la vie active ou leur taux de chômage, même si elles sont plus diplômées, en constituent des indicateurs éloquents. Aussi, faut-il ajouter qu'elles ne jouissent pas de l'égalité avec les hommes à bien des égards, aussi bien sur le plan législatif que dans les pratiques quotidiennes. A titre d'exemple, la moyenne des salaires de la femme est inférieure aux deux tiers du salaire des hommes dans tous les pays de l'UMA ; leurs taux d'illettrisme sont bien supérieurs à ceux des hommes dans tous ces pays. Le rapprochement et le brassage des peuples, des associations et des organisations féminines que l'intégration ne manquerait pas d'engendrer, aurait contribué et contribuera, sans nul doute, à améliorer la situation des femmes en suscitant une plus grande pression dans les sociétés maghrébines pour leur plus grande émancipation. L'absence d'intégration peut être considérée, donc, comme un coût pour la femme dans la région.

S'agissant de la gouvernance, il y lieu de remarquer que le développement de l'informalité, de la contrebande, la faiblesse ou les craintes de rétrécissement de l'espace de liberté pour la société civile et de la presse n'ont pas manqué de se répercuter sur les indicateurs de bonne gouvernance. L'indicateur de «contrôle de la corruption »⁹, de la Banque Mondiale, montre que la situation ne semble pas s'améliorer même au Maroc et en Tunisie. Bien que statistiquement en Tunisie l'indicateur du contrôle de la corruption semble stable, une perception générale se dégage donnant le sentiment que la corruption s'est développée, généralisée et n'est plus l'apanage de la famille et des proches de l'ancien régime seulement. La campagne engagée, en 2017, par le gouvernement pour combattre ce fléau, mobilise toute la société, certes, mais suscite, également des craintes, sur la capacité et la volonté de la mener jusqu'au bout avec l'efficacité et l'équité requises.

⁹⁻ Cet indicateur, construit par la Banque Mondiale, essaye de capter dans quelle mesure le pouvoir public est exercé à des fins privées, comprenant aussi bien les formes mineurs que la grande corruption ainsi que l'accaparation de l'Etat par les élites et les intérêts privés.

Au niveau de l'indicateur «voix et responsabilité » 10, il importe de relever que la Tunisie, a réalisé, grâce à la révolution et l'élargissement du champ de la liberté d'expression, une avancée appréciable au niveau de cet indicateur qui était descendu, au cours des années précédant 2011, à un niveau extrêmement bas. Pour les autres pays, les scores restent encore très faibles reflétant un déficit appréciable sur les plans du contrôle des pouvoirs politiques et celui des libertés. Cela constitue un frein pour l'intégration comme pour la croissance, le développement et la lutte contre les inégalités.

Sur le plan de la place et du rôle du secteur privé, l'expérience asiatique révèle que le secteur privé a été le moteur de l'intégration qui s'est faite par le marché et l'insertion dans les chaines de valeurs régionales par les pays concernés. Mais la transposition de cette expérience pour les pays du Maghreb risque d'être entravée par l'hétérogénéité des orientations et des choix économiques des pays de cette région. Tous les indicateurs montrent une dualité, entre le Maroc et la Tunisie engagés sur le chemin de l'ouverture et de la libéralisation économiques, d'une part, et l'Algérie et les autres pays de l'union, dont l'économie est administrée et basée sur les secteurs énergétiques, d'autre part. Cependant, malgré ces différences, qui reflètent aussi des différences dans la place dévolue au secteur privé dans chacun des pays du Maghreb, des dépassements sont possibles. Une coopération et des initiatives du secteur privé, pour profiter des opportunités et des complémentarités existantes, notamment dans les secteurs stratégiques, constituera une des alternatives qui pourrait relancer le processus d'intégration et pousser les autres secteurs à suivre cet élan, et entrainer l'amélioration du climat des affaires et, donc, la compétitivité globale de toute la communauté.

Sur le plan des relations politiques, il est communément établi que les blocages essentiels qui entravent la réalisation de l'union du Maghreb sont essentiellement de cet ordre, avec une lutte pour le leadership maghrébin entre l'Algérie et le Maroc, dont le conflit du Sahara Occidental, et la fermeture des frontières terrestres en sont les manifestations les plus expressives. La guerre en Libye, et la désintégration de l'Etat libyen qui s'en est suivie sont venues se greffer sur ce blocage et scléroser encore plus la situation.

La demande d'adhésion du Maroc à la CEDEAO et la conclusion de l'accord maroco-nigérian d'extension du West African Gaz Pipeline qui devrait être étendu jusqu'en Espagne, au détriment du gaz-pipe algérien dénotent, ou risquent d'être interprétés comme tels, l'intérêt grandissant du Maroc pour son intégration dans la communauté ouest-africaine au détriment du Maghreb.

Les Tunisiens et, sans doute, les algériens ensuite, vont rejoindre la COMESA. Les mauritaniens se sont intégrés dans le nouveau G5-Sahel. Tous ces signaux ne risquent-t-ils pas de susciter des craintes, que la volonté politique de l'union du Maghreb ne soit plus à l'ordre du jour ? Que l'intégration des pays de l'UMA, risque d'être encore une fois ajournée ?

Et là encore, faut-il souligner que, même si cette intégration avec d'autres communautés économiques africaines, est, somme toute légitime, elle aurait pu se faire et se négocier d'une manière plus unitaire par une UMA unifiée et intégrée. Cela aurait pu être plus profitable pour tous ; c'est un gâchis de plus.

9.2. L'ENLISEMENT DES CONFLITS

Le blocage du conflit du Sahara Occidental constitue l'une des causes essentielles de l'interruption du processus d'intégration de l'UMA et une des manifestations de l'échec de la classe politique maghrébine à surmonter ses divergences et à régler ses différends. La fermeture des frontières entre le Maroc et l'Algérie constitue l'une des conséquences de cette crise maroco-algérienne et de la course au leadership et du climat de suspicion qui règne entre les deux pays. L'ensemble des analyses s'accordent à dire que cette frontière constitue une ligne de fracture, qui compromet le développement des régions frontalières. Officiellement fermée, elle est, cependant, perméable à toutes les formes de trafics, de contrebande et de flux de migrants clandestins qui profitent aux seigneurs

de la contrebande, au détriment de la libre circulation légale et légitime des personnes et des biens. A cela, il faudrait ajouter les coûts de construction engagés par chacun des deux pays pour ériger ce mur qui constitue une balafre dans le corps du grand Maghreb et un gâchis sur les plans économique, sécuritaire et humain.

A ce sujet, force est de constater que des organisations de la société civile maghrébine n'ont pas manqué d'organiser une multitude de rencontres et de conférences (dont la dernière en date a été organisée, en septembre 2017, par le FMAS et le FTDES) sur la résolution pacifique des conflits et particulièrement celui du Sahara Occidental. Les propositions et les recommandations qui en ont découlé pourraient constituer une base et des pistes pour une solution à ce conflit qui paralyse le processus de construction du Grand Maghreb. Les OSC pourraient jouer un rôle de médiation éminemment important entre les acteurs, mais faut-il qu'elles soient mieux formées et préparées pour cette fonction.

La situation aux frontières terrestres entre l'Algérie et la Tunisie et entre la Libye et la Tunisie, n'est pas meilleure, même si les causes politiques actuelles ne sont pas les mêmes.

Depuis le déclenchement du « printemps arabe », la frontière tuniso-libyenne a été le théâtre d'un afflux massif de réfugiés fuyant la guerre en Libye. Mais aussi, des dizaines de milliers de Maghrébins, surtout des Tunisiens et de marocains, ont été contraints de quitter la Libye en raison de la situation sécuritaire et étaient rentrés gonfler les stocks de chômeurs dans leur pays d'origine. Une étude de la BAD a révélé que cette crise a entrainé une réduction du taux de croissance du PIB de la Tunisie de 0,4 point de pourcentage et un impact significatif sur certains secteurs, notamment le tourisme, les investissements, les flux financiers, les envois de fonds des migrants, et le commerce dans les zones frontalières.

L'enlisement du conflit libyen, et l'apparition du phénomène du terrorisme et l'enracinement de la contrebande et le commerce informel dans la région frontalière tuniso-libyenne, ont poussé les autorités tunisiennes, dans une volonté d'endiguer ces phénomènes, à construire, pour leur part, une tranchée avec un système de contrôle électronique tout le long de cette frontière qui suscite beaucoup de craintes et d'appréhensions.

Les frontières tuniso-algériennes, ont connu, elles aussi, une évolution grandissante de la contrebande et des trafics divers avec l'installation de foyers terroristes dans les montagnes traversées par cette frontière, rendant plus que nécessaires la coordination et la coopération sécuritaire entre les deux pays.

9.3. LES COÛTS ET LES RISQUES SUR LE PLAN SÉCURITAIRE

Les risques sur la stabilité et la cohésion sociale: le Maghreb central a, certes, échappé, jusqu'à aujourd'hui, à la désintégration qu'ont connus les autres pays du "printemps arabe". Cependant, il reste toujours confronté aux mêmes problèmes sociaux et politiques qui ont mené aux protestations populaires, aux révolutions et à l'accroissement du sentiment d'exclusion et d'insatisfaction profonde envers les pouvoirs en place. Les jeunes déséspèrent de toute la classe politique, perdent confiance en eux mêmes et en leur avenir, surtout que mêmes les portes de l'Europe sont de plus en plus hérmétiquement fermées. Ils sont alors conduits à des formes de réaction et de résistance qui comportent des risques, soit pour eux-mêmes, soit à la stabilité et à la cohésion de leur société (radicalisation, migration clandestine, résistance pacifique ou violente). Les milliers de manifestations et des sit-in par an, en Tunisie et au Maroc témoignent de ce malaise général et dénoncent les tendances à criminaliser les mouvements de protestation et à utiliser la force contre ces mouvements. L'envoi des forces armées pour protéger les installations d'extraction de phosphate, et d'exploration de pétrole et de gaz, dans le Sud de la Tunisie en 2017 en est un exemple édifiant .Au Maroc, dans la région de Rif, la province d'Al-Hoceima est le théâtre continu de manifestations réclamant plus de justice sociale, plus de développement pour les régions déshéritées et pour l'élargissement des champs de liberté.

Sur le plan sécuritaire, une autre conséquence du non-Maghreb, mais non des moindres, se manifeste dans la course effrénée à l'armement, que se livrent l'Algérie et le Maroc, avec ce que cela

^{10- -} l'indicateur de la voix et responsabilité, essaye de capter dans quelle mesure les citoyens d'un pays sont à mêmes de participer au choix de leur gouvernement ainsi que l'étendue du champ de la liberté d'expression, de la liberté d'association et de la liberté de presse. Son augmentation traduit une amélioration de la participation politique et du champ des libertés et sa baisse une détérioration de ces champs.

entraine comme capacités d'investissement perdues pour le développement économique, social et environnemental. Les dépenses militaires de l'Algérie ont atteint un niveau record de 6,24% en 2015. Celles du Maroc sont estimées à 3,16 % en 2015, sachant que les pays européens ont beaucoup de difficultés pour atteindre les 2% du PIB fixés dans le cadre de L'OTAN. Une réduction de moitié de ces dépenses aurait pu éponger le cinquième du déficit courant ou deux cinquièmes du déficit budgétaire de l'Algérie, plus de la totalité du déficit courant et deux cinquièmes du déficit budgétaire au Maroc, et plus du quart de celui de la Tunisie.

La résolution des crises internes et l'apaisement des tensions entre l'Algérie et le Maroc ne peut qu'être salutaire et ne manquera pas de **contribuer à la réduction de ces dépenses**, et partant, à **la réorientation des crédits économisés vers les projets de développement économique et social** et à la reprise du processus d'intégration.

Le **climat de suspicion**, actuel, limite dans une grande mesure, pour ne pas dire rend impossible, toute **coopération sécuritaire efficace**, notamment en ce qui concerne l'échange d'informations et de renseignements, condition essentielle de la lutte contrde le terrorisme, qui s'est internationalisé et qui devient plus menaçant pour la région, notamment, avec l'installation des groupes armés aux confins des frontières des pays maghrébins. Le contexte actuel limite énormément l'efficacité et **l'utilité de l'armement conventionnel, dirigé contre les fallacieuses menaces du voisin** ou pour assurer **un équilibre illusoire** avec lui, alors que le véritable ennemi est tout autre ; un ennemi commun qui menace tous les pays de la région sans distinction, et que l'armement nécessaire pour le combattre exige d'autres techniques et d'autres stratégies et tactiques, mais surtout de la coordination, de la concertation et l'échange en toute confiance des renseignements. L'apaisement de ces tensions ne pourra que consolider et promouvoir **la sécurité humaine** de la région.

9.4. LES RELATIONS AVEC L'UE

L'UE ne dispose pas d'une véritable politique européenne spécifique pour faire face aux véritables défis politiques et sécuritaires de la Méditerranée. L'Union Européenne n'a pas été à même de soutenir, d'une façon cohérente et efficace, les demandes démocratiques et à peser positivement sur les evenements. Devant le chaos qui s'installe au Moyen-Orient et la vague des attentats terroristes qui a déférlé sur certains pays d'Europe, la tentation est, actuellement, au retour à l'ancienne politique tendant à soutenir les régimes autoritaires, et de considérer « la stabilité» comme la priorité.

Sur le plan économique, l'Union a proposé de "mettre en œuvre des accords d'association, en vue, notamment, de la création de zones de libre-échange approfondi et complet (ZLEAC)", qui ne différent que très peu des accords proposés, depuis les années 90, et qui n'ont été, jusqu'aujourd'hui ni un facteur de stabilité ni de progrès social. Les objectifs "ambitieux" de la déclaration de Barcelone ont fait place, aujourd'hui, à "l'obsession de l'immigration et les exigences du marché" dont les conséquences sont fâcheuses sur le plan de la migration clandestine et les drames humains qu'elle n'a pas manqué d'induire; une nouvelle politique européenne pour le Maghreb est non seulement possible, mais nécessaire. Les réseaux de la société civile qui ont quand même pu se créer, entre les deux ensembles, constituent, il est vrai, une des forces qui peuvent concourir pour pousser vers l'infléchissemnt de la politique européenne pour une coopération plus équilibrée avec l'UMA basée sur le codéveloppement et la prospérité partagée.

9.5. LE DEVENIR DU PROCESSUS

Si certains signaux positifs apparaissent sur le plan du conflit libyen; sur le plan du conflit du Sahara, les perspectives restent encore floues et rien ne présage de l'avènement d'une solution crédible à ce grave conflit qui s'avère être le principal facteur politique du blocage de l'intégration de la région. Mais les risques majeurs que fait planer le terrorisme devrait pousser les pays de l'UMA à mieux coopérer pour le combattre et les amener à dépasser leurs différends et leurs blocages psychologiques ainsi que leurs tendances hégémoniques. Cela permettrait, dans ce cas, des avancées possibles, car l'échec de la lutte contre ce fléau pourrait déstabiliser toute la région et compromettre toute l'œuvre de développement ou de l'intégration.

L'évolution du processus d'intégration dépendra aussi du degré d'avancement sur le chemin de la démocratisation, de la bonne gouvernance, de la lutte contre la corruption et du renforcement du rôle de la société civile et des médias dans les sociétés maghrébines. Les composantes de la société civile joueront le rôle de contre-pouvoir, de médiateur et de relais entre les gouvernants et les peuples pour exprimer leur désir d'intégration et leur volonté à dépasser les clivages politiques, les querelles de pouvoirs et les interventions néfastes des lobbies et des intérêts étrangers.

9.6. POUR RELANCER LE PROCESSUS D'INTÉGRATION :

9.6.1. Donner toute leur place aux acteurs de la société et de l'économie

Le processus d'intégration (coopération) ne réussira que s'il parvient à mobiliser non seulement les décideurs politiques mais aussi tous les acteurs de la société civile, qui ont un rôle déterminant à jouer dans le développement économique, social et politique auquel sont confrontés les pays du Maghreb. Il s'agit d'un processus à la fois participatif et interactif.

C'est bien une démarche citoyenne, qui constitue le facteur le plus décisif de succès du processus d'intégration. Afin de renforcer cette dynamique et de réduire le hiatus entre société civile et décideurs politiques, il est nécessaire de reconnaître officiellement le rôle déterminant des acteurs du changement, en leur donnant les moyens juridiques et matériels qui leur permettront de s'impliquer davantage dans le processus. Il serait aussi utile de prévoir la mise en place d'instances participatives, qui permettront d'associer plus étroitement les acteurs de la société civile, et les collectivités territoriales, à l'élaboration, à la mise en œuvre, et à l'évaluation des stratégies arrêtées en commun. C'est par une patiente action de proximité, conduite à la fois par des ONG et des collectivités locales et des collectivités territoriales maghrébines et méditerranéennes, travaillant en réseau pour conforter leur indépendance qu'il sera possible de faire progresser concrètement l'état de droit et le respect des droits de la personne humaine.

C'est aussi une démarche portée par les corps intermédiaires qui structurent le monde de l'économie, qui constitue un facteur décisif de succès du processus d'intégration. Il est donc essentiel que le cadre maghrébin puisse contribuer à conforter le rôle du secteur privé. Le cadre maghrébin, qui doit être perçu à cet égard comme facteur de facilitation et de pérennisation, se déploiera essentiellement sous forme d'un processus d'harmonisation des législations et de convergence des politiques économiques maghrébine, mais aussi par le biais d'interventions structurelles à travers des financements communautarisés. Il permettra également de faire du Maghreb un espace de développement, tiré par une dynamique régionale, mariant compétition et coopération.

9.6.1.1. Pour un projet politique mobilisateur et de construction d'un Maghreb solidaire :

L'avenir du Maghreb demeure perçu aujourd'hui de manière ambivalente. Des doutes subsistent au sein des décideurs et de l'opinion sur son devenir. Si les populations considèrent ce projet d'un œil favorable, il n'en est pas moins ressenti comme une simple utopie mobilisatrice. Il est de surcroît inévitablement associé à l'effritement des repères nationaux provoqué par la mondialisation de l'économie, en l'absence d'éléments forts d'une nouvelle identité collective.

Aussi faudrait-il redéfinir un projet politique mobilisateur dessinant les contours d'un avenir commun, souhaité par l'ensemble des partenaires. Il s'agit de mettre en œuvre **une stratégie** partagée, tenant compte des réalités, et de proposer une démarche impliquant **des engagements réciproques et contraignants, des engagements solidaires et partagés** par les différents partenaires. **Cette vision d'un « avenir commun « s'impose** comme la condition quasi incontournable de l'insertion efficiente dans l'économie mondiale comme une entité démocratique et solidaire. Un Maghreb qui apparaîtrait comme un pôle régional attractif. Aussi, est-il recommandé dans le cadre de

cette nouvelle vision de :

- Répondre aux enjeux de la mondialisation/régionalisation
- Tracer la vision et définir les modalités d'un avenir maghrébin commun
- Définir un schéma de construction d'une Communauté Economique et Sociale du Maghreb :
- Donner toute leur place aux acteurs de la société et de l'économie.

9.6.1.2. Relancer le processus d'intégration du Maghreb par la création d'une « Communauté Economique et Sociale du Maghreb » et la mise en œuvre d'un plan d'action à cet effet.

Le processus d'intégration maghrébine pourrait être relancé par la création d'une CESM visant à renforcer la compétitivité des activités économiques et financières par l'harmonisation des règles qui régissent le fonctionnement de ces activités. Ses instances décisionnelles auront à définir **un Plan** d'action en deux étapes visant à assurer :

- la convergence vers des performances soutenables par la coordination des politiques économiques et la mise en cohérence des politiques budgétaires nationales avec une politique monétaire commune;
- la création du marché commun régional ;
- l'institution de la coordination des politiques sectorielles nationales ;
- la mise en œuvre des actions communes dans les domaines essentiels qui lui incombent.

La première étape serait consacrée à la création des conditions nécessaires au fonctionnement du marché commun; l'engagement d'un processus de coordination des politiques nationales ; l'initiation de processus de mise en place des instruments de libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes ; le développement de la coordination des politiques commerciales et des relations économiques avec les autres régions ; et la préparation des actions communes dans les domaines de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la recherche.

Au cours d'une seconde étape, la CESM devrait établir la libre circulation des biens, des services des capitaux et des personnes ; mettre en œuvre des actions communes dans les secteurs cités ; engager un processus de coordination des politiques nationales en matière d'environnement et d'énergie ; renforcer et améliorer les infrastructures nationales de transports et de télécommunications en vue de leur interconnexion.

Le schéma de la Communauté Economique du Maghreb aura à définir **les politiques sectorielles** comme les piliers fondamentaux de la construction de l'intégration économique maghrébine. La coordination et l'élaboration des politiques sectorielles au plan du Maghreb devraient donc s'inscrire dans le schéma global du processus d'intégration de la région.

Dès l'entrée de la Communauté Economique et Sociale du Maghreb en fonction, le besoin accru d'une **meilleure coordination des politiques économiques** des États membres se fera sentir et une coordination progressivement renforcée se manifesterait au cours des différentes phases de la construction de la CESM. La convergence des politiques sociales devrait être envisagée comme un des objectifs majeurs, même au terme d'une période transitoire, afin de prévenir les effets pervers de l'absence d'un Maghreb social, comme c'est le cas de l'UE jusqu'à ce jour (différence des politiques de protection sociale, des salaires, des conditions et des horaires du travail, de la négociation collective... qui remettent en cause les acquis sociaux et sont à l'origine du dumping social...).

Un comité de politique économique et sociale (CPES) devra être institué pour améliorer la coordination des politiques économiques, budgétaires et sociales des États membres. Il aiderait à définir ces grandes orientations et contribuera à la procédure de surveillance multilatérale.

10. Chapitre IX

Le volet « alternatives » : L'étude qualitative

La présente étude relative au coût du Non-Maghreb vise à déterminer le rôle de la société civile dans l'édification du grand Maghreb. Face à l'échec des politiques et au blocage institutionnel de l'UMA, cette étude cherche à évaluer les potentialités des acteurs de la société civile dans la consolidation des atouts du l'UMA et pour surmonter les obstacles politiques, économiques et même psychologiques qui entravent le rapprochement des peuples et facilitera la création d'une coopération bilatérale et multilatérale entre les cinq pays du Maghreb. Cette enquête a été conduite simultanément dans trois pays du Maghreb. L'objectif principal de cette recherche-action est de formuler une vision et de dégager des propositions pour relancer le processus d'intégration du Maghreb qui devraient doter les organisations de la société civile d'outils scientifique et pédagogique pour relancer le processus d'intégration, et proposer un mémorandum qui constituera une base pour initier une campagne en faveur de la relance du processus d'intégration, fournissant les arguments indispensables à sa relance.

Ont été sollicitées des personnes actives dans la société civile des trois pays du Maghreb pour qu'elles s'expriment sur des questions relatives à la situation du blocage actuel de l'UMA., Ces acteurs de la société civile ont été conviés à livrer leurs positions sur des questions importantes et sensibles, comme celle de la démocratie dans la région, le problème sécuritaire, les rapports de coopération entre l'union européenne et l'Union du Maghreb Arabe, l'état de la société civile, etc. Ils ont été interrogés aussi sur les arguments et les propositions susceptibles de relancer le projet de l'intégration du Maghreb. Au total, quarante-cinq entretiens ont été réalisés en Tunisie, en Algérie et au Maroc en plus de 8 focus groupes thématiques dont un en Belgique et un autre en France avec des maghrébins actifs dans la société civile en Europe.

10.1 ETAT DES LIEUX DE L'UMA TEL QU'IL RESSORT DES TÉMOIGNAGES DES INTERVIEWÉS

Les personnes interviewées ont émis un avis unanime sur la situation de l'intégration du Maghreb qu'ils qualifient de très négative ce qui se traduit souvent par des sentiments de déception et de désolation.

Ils considèrent que l'absence aujourd'hui d'une vision éclairée des dirigeants politiques du grand Maghreb, mène l'ensemble de la société maghrébine vers l'impasse. Et tout cela nous met face au constat que le rêve de l'UMA n'a pas dépassé le niveau d'un simple discours politique, avec très peu d'engagements économiques et sociaux, très peu d'initiatives courageuses et encourageantes ; et donc point de réalisations économiques communes concrètes.

Après ce constat unanime sur l'échec du projet de l'UMA, certains proposent de changer de démarche en substituant « le Maghreb par le haut » par « le Maghreb des peuples » qui ne peut se faire sans un débat franc et démocratique.

Aux yeux de nos interviewés, l'UMA reste un rêve, un projet ambitieux, porteur d'espoir et d'attentes. Cette Union est toujours perçue comme nécessaire, utile au développement et à l'avenir de la région du Maghreb et malgré l'unanimité sur l'inefficacité des structures actuelles de l'UMA, paradoxalement ils considèrent qu'elles ont le mérite d'exister pour donner un corps à ce projet tant espéré.

Ils évoquent souvent l'exemple de l'Union Européenne (U.E) qu'ils érigent en modèle à suivre, qui montre que la force de l'initiative politique, économique et humaine ne réside pas dans un repliement, voire un égocentrisme, mais plutôt dans l'ouverture, l'échange et le partage fructueux, enrichissant et constructif entre les citoyens maghrébins.

10.2. LES ENTRAVES ET LES OBSTACLES QUI ONT BLOQUÉ LE PROCESSUS POLI-TIQUE ET INSTITUTIONNEL

Les approches des enquêtés sur la question de l'identification des facteurs de blocages du projet du Maghreb sont relativement similaires en générale. Mais, c'est surtout dans la perception de l'ordre des priorités des obstacles que les écarts sont prononcés :

- Le conflit du Sahara occidental demeure une entrave importante qui bloque le processus d'intégration maghrébine. Il nécessite une mobilisation des organisations de la société civile au Maghreb, qui, en l'absence d'une volonté perceptible de la part des pouvoirs publics pour entamer des initiatives concrètes, doivent prendre le relais et intensifier leur action à l'instar de celles du Forum Social Maghrébin en jouant le rôle de médiateur entre les parties en conflits, notamment, les militants sahraouis sans aucune exclusion.
 - Dans cette optique, il y a lieu de relever que le forum thématique sur la «Démocratie, la paix et la résolution pacifique des conflits au Maghreb», qui s'est tenu à Casablanca les 29 et 30 septembre 2017, à l'initiative du FMAS (Maroc), et du FTDES (Tunisie), a adopté, dans ses conclusions, une recommandation appelant à : « Renforcer et élargir les espaces d'échanges et de mobilisation afin d'identifier des pistes de solutions et de propositions pour la résolution pacifique des conflits dans la région…».
- L'organisation et le fonctionnement institutionnel de l'UMA: la majorité de nos enquêtés s'accordent sur le caractère dépassé et inadapté des différentes structures institutionnelles qui sont très bureaucratiques et inefficaces à cause de la concentration et du monopole du Conseil des présidents qui par sa nature autoritaire ne peut que sécréter des commissions et des structures autoritaires et rigides.
- L'hétérogénéité des régimes politiques : ce facteur n'est pas considéré comme étant un inconvénient majeur dans le processus de construction du Maghreb. Le principal handicap selon nos enquêtés viens plutôt du manque de clarté des objectifs du projet de l'union du Maghreb.
- Les personnes habitant les régions frontalières sont très rattachées à l'Union Maghrébine. Tout en considérant la frontière comme une ressource et un potentiel pour développer leurs activités, ils voient dans l'Intégration maghrébine une opportunité pour établir de nouvelles règles qui permettraient d'endiguer la contrebande dont ils attribueraient la cause au système actuel de cloisonnement des pays du Maghreb. Pour eux, le commerce transfrontalier devrait être inscrit dans une certaine idée du développement local de ces régions. En l'absence d'autres formes de développement, ce commerce devient la seule alternative possible. Vue ainsi, la fermeture des frontières terrestres, constitue une menace pour la survie de ces populations, un facteur qui favorise les activités de contrebande et un frein pour le projet d'intégration maghrébine en plus des dégâts commerciaux, économiques et sécuritaires que cela engendre.
- Le **problème sécuritaire**: cette question devrait permettre le rapprochement des pays de l'Union maghrébine, mais le climat de suspicion, de surveillance, de méfiance et de surenchère peut induire à un effet contraire de blocage et de division entre les pays du Maghreb.
- Les facteurs exogènes: Les enquêtés pensent que les puissances étrangères et surtout le premier partenaire économique des pays du Maghreb à savoir l'UE, n'ont pas intérêt à traiter avec un Maghreb uni, d'autant plus que les dirigeants maghrébins n'ont pas su mettre à profit leurs atouts communs pour négocier ensemble avec l'UE.

10.3. LA CULTURE À L'ASSAUT DU MAGHREB

Impulsée par l'arrivée des nouvelles technologies du numérique et des médias, nous vivons, actuellement, une transformation du paysage culturel et artistique maghrébin. Ce dernier, au vu de certaines expériences réussies, est à considérer comme un créneau porteur pour la coopération. Les cinq pays du Maghreb, qui partagent des références culturelles communes et qui doivent intensifier le partenariat culturel, non pas seulement au niveau bilatéral, mais au niveau multilatéral **également**, notamment, dans des domaines particuliers : l'édition des livres, les spectacles artistiques, les festivals, l'art en rapport avec l'artisanat et les industries culturelles et créatives génératrices d'emplois et de revenus.

Cette coopération devrait susciter par le biais de la création culturelle dans le cinéma, le théâtre et l'audio-visuel des œuvres qui font propager l'idée du Grand Maghreb. En prenant l'exemple de l'Europe, c'est l'art et les manuels scolaires qui ont graduellement familiarisé et inculqué, dans les esprits, l'Europe comme un référentiel et une âme et qui sont devenus, petit à petit, le soubassement civilisationnel d'une entité géopolitique. En effet, les œuvres de fiction, le théâtre ou le cinéma peuvent susciter et réinventer une mémoire collective consensuelle et partagée.

En outre, il est primordial d'ajouter qu'afin de garantir la réussite du projet de l'Union, il est impératif qu'aucune communauté ne s'en sente exclue; il doit donc tenir compte de la diversité culturelle du Maghreb. La capacité de la société civile pour renforcer la coopération maghrébine

Les obstacles politiques et institutionnels évoqués dans le paragraphe précédent nous ramènent à chercher des approches et des alternatives différentes pour faire avancer le projet de l'intégration maghrébine. Ces alternatives devraient tenir compte du potentiel de la société civile en émergence, mais à des degrés différents, dans les pays du Maghreb.

Sur ce plan, c'est **en Tunisie** que la situation semble être la plus favorable à un rôle grandissant de la société civile sur la scène politique. Pour n'en citer qu'un exemple, mais qui n'est pas des moindres, faut-il rappeler que c'est grâce aux OSC que le processus de transition démocratique a été sauvé en Tunisie avec l'expérience du « dialogue national » réunissant un quartet (le syndicat des travailleurs : UGTT, le syndicat des patrons : UTICA, la Ligue tunisienne des droits de l'homme et l'Ordre des avocats) qui a parrainé une mouvance de compromis et de dialogue face à une légitimité électorale défendue par la troïka au pouvoir.

La législation en Tunisie est actuellement très favorable au développement de la société civile qui pourrait jouir d'une indépendance, et d'un potentiel sans limite, même si des craintes sont souvent évoquées quant aux liens que pourraient avoir certaines associations caritatives avec des partis politiques ou de l'incidence des financements étrangers des associations sur leur autonomie.

Pour ce qui est de **l'Algérie**, le constat est tout à fait opposé puisque la société civile accuse un retard énorme et demeure faible, dans la mesure où son champ d'action se limite au secteur social et local sans envergure régionale et internationale. Ce sont les pouvoirs publics qui semblent être les responsables, aux dires des enquêtés, de cette situation, qu'ils accusent de n'avoir jamais voulu développer la société civile. La nouvelle réglementation adoptée en 2012 va empirer cette situation puisqu'elle va limiter et contrôler davantage les activités et le financement des associations.

La situation de la Société Civile **au Maroc** est mitigée. D'un côté, on remarque que le tissu associatif, a connu une évolution très sensible, particulièrement, après les années 1990, et qu'il joue, désormais, un rôle clé et reconnu dans les domaines du développement, de la solidarité et de la défense des droits humains. Mais, d'un autre côté, le cadre juridique le régissant demeure inadapté avec des pratiques administratives qui entravent, parfois, le fonctionnement des associations. Pour ce qui est des associations de défense des droits de l'homme, de la femme et professionnelles, elles sont très actives et très présentes sur le terrain. Et bien qu'elles soient peu nombreuses par rapport à l'ensemble, elles ont réussi à jouer un rôle crucial dans nombre de chantiers structurants et de réformes législatives au Maroc.

Par ailleurs, le tissu associatif au Maroc reste un phénomène urbain avec une faible implantation des associations dans les zones rurales et une répartition géographique inégale avec une prédominance des associations de petite taille avec un faible niveau de ressources propres et un bénévolat qui n'est pas suffisamment développé, d'autant plus que le travail des bénévoles, qui est essentiel pour le mouvement associatif, n'est pas valorisé d'un point de vue comptable et ne dispose pas de cadre juridique l'organisant.

La Mauritanie dispose d'une société civile, relativement, bien structurée avec une vision, des programmes et des actions qui touchent des domaines sensibles de la vie sociale. En plus du manque de financements, les associations mauritaniennes souffrent, en plus, d'un handicap de taille à savoir celui d'instaurer un dialogue avec les autorités publiques. Leur niveau de réseautage au niveau régional demeure encore timide et mérite d'être encouragé et développé en vue d'une meilleure concertation des actions visant l'intégration maghrébine.

La société civile en Mauritanie est traversée par plusieurs clivages : linguistique (Arabophones, Francophones), générationnel et organisationnel (Formelle et Traditionnelle), elles opèrent dans un environnement très marqué par la pauvreté et le sous-développement et par un héritage pesant (l'esclavage).

10.3.1. Etat des lieux des rapports de coopérations inter-associatives et intermaghrébines:

Actuellement les réseaux associatifs intermaghrébins sont faibles en général, même si des programmes de recherche entre universitaires et une coopération régulière entre syndicats sont souvent évoqués. Ce constat est aussi observé pour les associations des maghrébins en Europe qui, sauf quelques exceptions, restent souvent rattachés à des schémas nationaux.

10.3.2. Les NTIC et les réseaux sociaux, une arme à double tranchant dans la construction du Maghreb:

La plupart des enquêtés reconnaissent l'impact de la démocratisation des technologies de communication modernes dans le changement des mentalités, mais signalement qu'elles peuvent être un moyen redoutable pour le rapprochement ou la division entre les peuples du Maghreb, en avançant des exemples concrets où des films diffusés dans les réseaux sociaux sèment la haine et la discorde entre les peuples maghrébins. Dans la même lignée d'autres militants soulignent que les réseaux sociaux sont devenus des espaces d'insultes à longueur de journée entre les internautes algériens et marocains. Il n'en demeure pas moins que les réseaux sociaux restent une opportunité efficace pour renforcer les relations entre les peuples maghrébins puisqu'ils permettent de transcender les frontières physiques et de créer des dynamiques et des solidarités que les régimes politiques ne peuvent empêcher ou arrêter.

Enfin, force est de relever que depuis à peu près dix ans, des actions concrètes menées par la société civile maghrébine, particulièrement, celles organisées dans le cadre du Forum Social Maghrébin, sont à saluer et à renforcer ; il s'agit, notamment, des initiatives de la société civile maghrébine de 2008 (El Jadida), de 2009 (Bouznika), de 2010 (Bruxelles), de 2011 (Dakar), de 2012 (Lyon) et de 2013 (Tunis) qui ont abouti à l'adoption de La Charte du Maghreb des Peuples et l'Initiative pour la Paix au Sahara Occidental.

Les recommandations et les propositions des enquêtés ont été intégrées dans les recommandations globales de l'étude.

L'intégration régionale du Maghreb : Quelles alternatives populaires pour une intégration effective et durable ?

PROJET DE MÉMORANDUM

L'étude initiée par le FMAS et le FTDES, avec le soutien de l'Union Européenne, s'insère dans le cadre du projet : « Intégration régionale: Quelles alternatives populaires pour une intégration effective et durable du Maghreb ». Elle a permis, à partir d'une analyse socioéconomique, des indicateurs et des recherches publiées sur la question, ainsi qu'à travers une enquête qualitative auprès des acteurs de la société civile dans les trois pays du Maghreb central, de faire le point sur le processus d'intégration régionale du Maghreb et les moyens de le relancer et le refonder.

Ce Mémorandum récapitule les principaux résultats et enseignements de l'étude menée, ainsi que les recommandations issues des rencontres thématiques réalisées dans le cadre du projet, et qui serviront d'argumentaire pour fonder les recommandations d'action et de plaidoyer à faire valoir par la société civile pour la relance du processus d'intégration.

I. LES PRINCIPAUX RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS :

Les principaux résultats et enseignements tirés de cette étude s'articulent autour des éléments suivants :

- I. Malgré un **positionnemen**t géographique stratégique, une jeunesse nombreuse et éduquée, un potentiel énergétique, minier et phosphatique considérable, en plus d'un héritage linguistique, religieux, culturel et civilisationnel commun, la volontée de construction du grand Maghreb, qui a bercé tant de générations de maghrébins depuis la période des luttes pour l'indépendance, n'a pas été concrétisé. Le processus d'intégration, qui a, certes, connu un début de réalisation, est actuellement freiné pour ne pas dire bloqué.
- 2. Sur le **plan institutionnel**, dans l'élan et l'enthousiasme qui ont accompagné la création de l'UMA par la signature du traité de Marrakech, en 1989, les bases des organes de fonction-

Les fondations sont jetées, mais elles doivent être consolidées et rénovées pour répondre aux exigences du contexte actuel nement de l'Union ont été jetées (Conseils de présidence, conseils des ministres et de la Choura, Secrétariat général, Banque Maghrébine pour l'Investissement et le Commerce extérieur...), et plus de quarante conventions ont été établies (dont six seulement ont été ratifiées et entrées en vigueur). Aujourd'hui, ces institutions sont sclérosées ou voient leur portée limitée en raison de l'absence des conditions de crédibilité minimales, d'une véritable détermination

pour l'intégration avec des objectifs clairs, d'une confiance mutuelle entre les acteurs politiques, et d'une réelle volonté de poursuivre l'institutionnalisation. Les incertitudes sur l'irréversibilité des engagements perdurent et expliqueraient, dans une certaine mesure, la prudence des partenaires internationaux à s'engager dans une coopération à l'échelle régionale.

- 3. Sur les plans économiques et environnementaux, des défis majeurs, intérieurs et extérieurs, doivent être relevés par les pays de l'UMA. Ils se résument en :
- la perte de vitesse, à des degrés divers, sur les plans économique et commercial,
- la volatilité agricole,
- les menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire : la désertification, les changements climatiques et le stress hydrique.
- le manque de cohésion du bloc Maghreb et la faible intégration régionale.

Les pays de l'UMA affrontent, l
d'une manière séparée, des
défis intérieurs, économiques
et environnementaux, majeurs.
Des menaces certaines sur
la sécurité alimentaire et
l'environnement (Stress
hydrique, désertification,
changement climatique)

Ces défis constituent une menace réelle pour la stabilité des pays de l'UMA. Il est montré, en effet, que le poids démographique de l'UMA dans le Monde (1,3%) en 2015 est supérieur à son poids commercial, économique et au niveau de l'attractivité des IDE (0,62%, 0,47% et 0,27% respectivement) ; avec une quasi-stagnation de son poids au niveau du PIB (de 0,46% à 0,47%), d'un recul notable de son poids dans le commerce extérieur mondial (de 0,73% à 0,62%) et d'une faible progression de son poids dans les IDE (de 0,12% à 0,27%). La crois-

sance économique de l'UMA reste faible et volatile à cause de la forte sensibilité aux fluctuations des cours des matières primaires et énergétiques ainsi qu'à la pluviométrie. Cela s'est traduit par un **net recul de la convergence** de la région **vers le revenu par habitant moyen mondial**.

A cette vulnérabilité économique s'ajoute une dégradation de la situation au niveau de la sécurité alimentaire et du stress hydrique. Ces pays souffrent, en effet, d'une forte volatilité de la production agricole et d'un déficit chronique de la balance agricole, ce qui a engendré une aggravation, à des degrés divers, du **risque d'insécurité alimentaire**. Ils sont, également, exposés aux aléas du **changement climatique** qui ne manqueront pas d'accentuer le problème du **stress hydrique**. La situation est susceptible de s'aggraver pour tous les pays qui s'exposent, par ailleurs, à un problème de **désertification** de plus en plus menaçant.

4. Les pays de l'UMA ne se dirigent pas, pour l'instant, vers la construction

Face aux défis de la mondialisation et de la régionalisation, l'absence d'un bloc cohérent des pays de l'UMA, favorise l'intégration verticale aux dépens de l'intégration horizontale, et profite aux partenaires tiers au détriment des pays de l'UMA d'un bloc régional cohérent. La multiplication des accords commerciaux (spaghetti bowl) et le manque d'harmonisation des politiques commerciales des pays maghrébins encouragent une intégration verticale et une logique de négociation bilatérale dans les accords avec d'autres blocs économiques régionaux, au détriment de liens horizontaux. Cela a généré des créations de commerce au profit des partenaires tiers au détriment des pays de l'UMA. De plus, le « spaghetti bowl » génère des processus complexes pour la mise en conformité aux conditions exigées pour bénéficier des préférences prévues par les accords. Elles peuvent différer d'un accord à un autre et être plus ou moins

conformes au système multilatéral.

- 5. L'analyse des obstacles (d'ordre économique) à l'intégration révèle :
- Une faible intégration commerciale qui apparait à travers la faiblesse des échanges de marchandises entre les pays maghrébins qui ne représentent que 3,6% de leurs échanges avec le reste du monde. La part du commerce intra-Maghrébin dans le PIB de la région demeure ainsi très faible, se situant à 2,05% en 2015. Les politiques tarifaires constituent le premier obstacle.
- Une complémentarité du commerce non-exploitée et une intégration productive limitée. Même si une légère progression est constatée ces dernières années, la forte concentration des exportations représente un obstacle de taille à l'intégration productive. Globalement, les pays de l'UMA ont des exportations bien plus concentrées que celles d'autres pays en développement.

Une faible intégration commerciale et productive, une intégration financière inexistante ; mais une infrastructure exploitable malgré ses déficiences

- Une intégration financière quasi-inexistante Les mouvements de capitaux enregistrés en direction et à partir des pays membres de l'UMA sont très faibles. Durant les trois dernières décennies, le cumul des flux des IDE intra-maghrébins (stock des IDE) entre 1985 et 2014 n'a atteint que 476,7 millions de \$ US, ce qui est dérisoire en comparaison avec la part de la région dans les flux mondiaux d'IDE (111,8 milliards de dollars durant la même période).
- Une infrastructure régionale inadaptée mais exploitable: L'UMA enregistre un retard au niveau de la qualité de l'infrastructure liée au commerce par rapport aux standards internationaux. Au niveau de l'indice de performance logistique et l'indice de facilitation du commerce, tous les pays de l'UMA affichent des niveaux de développement assez faibles en comparaison avec des pays émergents. Toutefois, la région du Maghreb a atteint un niveau de

développement de l'infrastructure, qui, malgré sa faiblesse comparée aux standards internationaux, lui permet d'envisager une intégration économique bien plus profonde que celle atteinte par d'autres communautés économiques régionales en Afrique (moins développées au niveau de l'infrastructure).

L'Afrique : Une longue tradition mais des difficultés réelles.

- **6.** Les expériences d'autres régions du monde sont fort utiles pour en tirer les enseignements qui peuvent aider à relancer le processus d'intégration du Maghreb.
- L'expérience africaine révèle que l'objectif d'intégration est profondément ancré dans l'histoire de l'Afrique (importance du traité d'Abuja en 1995).

Si les pays d'Afrique subsaharienne ont déjà fait l'expérience du régionalisme - de fait, c'est en Afrique australe que se trouve l'union douanière la plus ancienne du monde - leurs tentatives ont avorté dans la plupart des cas. De manière générale, les intégrations rencontrent de nombreuses difficultés qui tiennent à l'importance des recettes douanières pour le financement des budgets des États africains, à la faiblesse des infrastructures de communication, aux difficultés d'accès aux sources de financement, au poids de la dette, à la faiblesse des structures institutionnelles, à l'insécurité juridique et fiscale et parfois à l'existence de conflits armés. La multiplication des nomenclatures et tarifs douaniers revêt un coût administratif élevé et constitue une source importante de **corruption.**

L'ASEAN³ offre un exemple où les différences de revenu, culturelles et linguistiques, histo-

L'ASEAN : Rôles clés du secteur privé et des puissances régionales entrainantes. riques et religieuses ne semblent pas avoir empêché ses membres de construire un destin commun. L'Asean profite du miracle asiatique et se retrouve, de fait, intégrée dans les filières de production sous contrôle des grandes firmes multinationales des leaders dans la région (Japon, Corée et Chine). La montée en puissance du commerce intra asiatique des produits intermédiaires a été possible par

la formation de chaines de valeurs régionales relativement indépendantes du reste du monde. Le commerce triangulaire initié par le Japon a été dupliqué à grande échelle. Les progrès réalisés par l'ASEAN semblent **relever davantage de la spontanéité et la dynamique des marchés que d'un volontarisme politico institutionnel**. L'Asean est donné comme un exemple de régionalisation ouverte.

Comme résultat de cette politique régionale, le poids de l'IDE entrant en ASEAN dans le total mondial a presque doublé entre 2005 et 2015. L'ASEAN talonne de très près la Chine qui a reçu en 2015 un peu plus de 135 milliards de dollars US pour une population plus nombreuse de plus de deux fois et pour un PIB (\$ constant) de 11156 milliards contre 2453 seulement pour l'ASEAN.

MERCOSUR : Importance du rôle des OSC, de la coopération régionale et du contexte démocratique. • L'expérience du **MERCOSUR**⁴ montre l'importance d'une participation effective de la société civile pour la légitimité et l'efficacité de l'intégration régionale. A cet effet, l'expérience mondiale montre que l'intégration régionale a, certes, le plus souvent progressé « par le haut », à travers des négociations entre les gouvernements, mais aussi dans une mesure nonnéglige able « par le bas» à travers des initiatives de la société civile.

De nos jours on assiste à une revendication de participation accrue de la société civile dans les instances de décision, y compris dans les processus d'intégration. En Amérique du Sud, la mobilisation des OSC contre les accords de libre-échange avancés par les Etats Unis, en est un exemple. Les gouvernements ont, de leur côté, eu le souci d'associer les acteurs concernés (patronat et syndicats) aux négociations, mais dans des limites qu'ils ont eux-mêmes fixés.

¹⁻ Processus de dédouanement, qualité de l'infrastrucutre à la frontière, suivi des expéditions de marchandises, etc.)

²⁻ Accès aux marchés, administration aux frontières, infrastructure, etc.

³⁻ Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE ou ASEAN) regroupant dix pays d'Asie du Sud-Est. Elle a été fondée en 1967 à Bangkok

⁴⁻ Marché commun de l'Amérique du Sud — Mercosur (Mercado Común del Sur), Mercosul pour les lusophones — a été fondé le 26 mars 1991 par le traité d'Asunción entre le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay.

Sur un autre plan et même si les progrès paraissent lents, l'expérience du Mercosur montre l'importance cruciale de la coopération régionale. Cependant, Sous l'angle de la nouvelle évolution géopolitique latino-américaine, des craintes s'expriment sur le risque que la dimension intégration-niste sociale ne recule au profit de la dimension libre échangiste. Le rôle des OSC est, donc, plus que jamais primordial pour faire barrage à cette tentation.

- **7.** L'estimation d'un **modèle gravitationnel** a permis d'évaluer **les coûts économiques** de l'absence d'intégration du Maghreb. Les principaux résultats du modèle montrent que :
- l'effet frontière (obstacles tarifaires, non-tarifaires, autres facteurs politiques et institutionnels censés bloquer le libre commerce) exerce un impact dix à quinze fois plus important sur les échanges commerciaux que l'existence d'une langue

L'effet frontière est plus important pour l'IR que l'existence d'une langue commune ou des accords commerciaux.
L'intégration productive, nécessaire et possible, la lutte contre la corruption et l'amélioration de l'infrastructure sont essentiels pour l'intégration

commune et, au moins, sept fois plus important que l'existence d'accords commerciaux entre les pays. Ceci met en évidence le rôle que peuvent jouer les mesures visant la facilitation du commerce sur l'intensité des échanges.

- A travers une **intégration productive** plus poussée, les pays partenaires sont capables d'élever le niveau de leurs échanges d'une manière très importante.
- **la qualité de la logistique** est primordiale pour impulser les échanges commerciaux.
- **la lutte contre la corruption**, est un des déterminants de la facilitation du commerce et dans la stimulation des exportations maghrébines.
- **8.** Au niveau **des échanges sud-sud**, pour l'ensemble du Maghreb, les estimations montrent que les échanges intra régionaux, n'ont atteint, en 2015, que 27,4% du potentiel. Dans le cas où les échanges intra-Maghreb progressent pour atteindre leur potentiel (estimé), cela portera les parts respectives du commerce intra-Maghreb dans le commerce total et le PIB de la région à 11,8% et 6,4%, soit le triple des parts observées en 2015 (3,6% du commerce total et 2,05% du PIB).

L'étude montre, aussi, la faiblesse observée des échanges des pays du Maghreb avec l'Afrique Sub-

Si les échanges intra-Maghreb atteignent leur potentiel, cela multipliera, par plus de 3 fois, sa part dans le commerce total et le PIB. La faiblesse des échanges avec l'Afrique Sub- Saharienne traduit une absence de vision et de volonté politiques. saharienne par rapport au potentiel. Bien que récemment, les relations commerciales entre les pays du Maghreb et les pays de la CEDEAO, de l'EAC, aient progressées, ces dernières se sont déroulées de façon unilatérale. Ceci proviendrait d'une absence de stratégie commerciale concrète et d'une réelle volonté politique, malgré les opportunités offertes.

Par ailleurs, l'analyse des avantages comparatifs, donne une première idée sur les produits qui peuvent être échangés entre les pays de l'UMA. Plusieurs groupes de produits⁵ dans lesquels les pays maghrébins se sont spécialisés peuvent connaître une intensification des échanges. Cette intensification est de nature à renforcer la va-

leur ajoutée du commerce intra-UMA et l'échange de produits semi-finis intra-branche, de fournir éventuellement un terrain favorable à la coproduction et la création de chaînes de valeur régionales, et de stimuler la progression de ces pays dans la chaine des valeurs mondiales.

9. La progression des **relations commerciales entre l'UE et les pays de l'UMA s'est faite d'une manière unilatérale** et a abouti à la signature de trois accords d'association (AA) avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. L'analyse des retombées de ces accords révèle que :

- Le manque d'harmonisation se vérifie aussi au niveau des relations avec l'UE.
- Les exportations vers l'UE contribuent de moins en moins à la croissance économique.
- Une perte de vitesse des exportations de produits manufacturés vers l'UE.
- Une valeur ajoutée des exportations vers l'UE en progression... mais encore insuffisante.
- Des secteurs stratégiques menacés⁶.

Les AA ont introduit des distorsions au niveau des relations commerciales au profit de l'Union Européenne, défavorisant, de fait, l'intégration commerciale et même productive des pays du Maghreb. Ils ont créé une discrimination en faveur des exportations européennes, même pour certaines industries dans lesquelles les pays de l'UMA se sont fortement spécialisés par rapport à l'UE.

- Les AA avec l'UE ont créé une discrimination en faveur de l'UE au détriment de l'IM.
- L'Accord d'Agadir : n'a pas été exploité convenablement par le Maroc et la Tunisie.
- L'ALECA: Des menaces sur les DESC. Des opportunités: mais à quelles conditions?
 Les négociations ont été menées sans concertation ni coordination aucune entre les gouvernements de l'UMA et sans y associer la SC.

Malgré le regain de dynamisme qu'il a pu procurer aux échanges entre les pays signataires, **l'Accord d'Agadir**⁸ n'a pas été exploité convenablement par les deux pays maghrébins membres afin de consolider leurs relations commerciales. Au niveau des échanges bilatéraux, il a plus profité à l'intégration commerciale entre l'Égypte et la Jordanie qu'à celle entre le Maroc et la Tunisie. Ces deux pays se sont appliqués réciproquement des tarifs assez élevés en comparaisons avec les tarifs appliqués réciproquement entre l'Égypte et la Jordanie.

Concernant **l'ALECA**, des négociations ont été entamées (plus avancées au Maroc, récentes en Tunisie) visant à élargir le champ de coopération et de libéralisation à travers cet accord qui se voudrait approfondi levant non seulement les restrictions tarifaires, qui bloquent partiellement le commerce entre les partenaires, mais aussi les barrières non-tarifaires, à travers le rapprochement des législations et une convergence vers l'acquis communautaire de l'UE. Or, malgré l'asymétrie forte entre les pays du Maghreb et l'UE et l'inégal rapport des forces, les négociations sur l'ALECA ont continué à se

faire dans l'absence de toute concertation et de coordination entre les gouvernements des Etats maghrébins. L'importance du rôle de la SC est donc d'une importance capitale pour pousser les gouvernements des pays de l'UMA à un minimum de concertation et coordination et à adopter une démarche commune afin de créer une synergie favorable à la défense des droits et des intérêts de l'UMA et dépasser le cadre commercial pour un partenariat stratégique global avec l'UE qui protège les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux des pays du Maghreb et respecte la souveraineté nationale.

Chômage persistant notamment au niveau des femmes, des jeunes et des diplômés, protection sociale faible et partielle, informalité, précarisation, et pauvreté avec des inégalités sociales et territoriales criardes sont les principaux défis sociaux qui menacent la stabilité et la cohésion sociale des pays de l'UMA. 10. Sur un autre plan, les défis sociaux que les pays de l'UMA se doivent de relever pour promouvoir la situation de leurs citoyens et citoyennes et sauvegarder la cohésion et la stabilité sociales, sont énormes. Le chômage en constitue le premier problème, d'autant plus que les rythmes actuels de la croissance économique et de l'emploi ne sont pas encore à même de faire face aux demandes additionnelles d'emploi et d'éponger le chômage et le sous-emploi qui persistent à des taux nettement plus élevés que la moyenne mondiale. Les principales distorsions du marché de l'emploi maghrébin se résument à l'importance des taux de **chômage des femmes**, malgré leur faible taux

⁵⁻ Les huiles végétales, animales ; les articles minéraux non métalliques manufacturés (fibres synthétiques, chaux, matériaux de construction fabriqués), les machines et appareils électriques ; ouvrages en verre, poterie ; articles de voyage, sacs à mains, chaussures ; les légumes et fruits et les pâtes à papier et déchets de papier...

⁶⁻ Combustibles, minier, alimentaire, peaux et cuirs, industrie chimique...

⁷⁻ Légumes et fruits, machines et appareils électriques, vêtements et accessoires, huiles et graisses végétales...

⁸⁻ Accord de libre-échange entre l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie. Le processus d'élaboration de l'entente a été lancé en mai 2001, l'accord a été signé à Rabat en février 2004 et est entré en vigueur en mars 2007.

d'activité ; le développement du chômage des **jeunes et des diplômés du supérieurs**, dû à la nature des emplois créés et l'inadéquation entre l'output des systèmes de formation et les besoins de l'économie. L'analyse de la relation entre croissance et emploi a permis de dégager que **la perte d'un point de croissance économique** se traduirait par le **manque à gagner de plus de 120 mille emplois par an** pour les trois pays du Maghreb central. Cela donne une idée sur le coût en emploi de l'absence d'intégration qui aurait boosté la croissance du PIB, et donc contribué à diminuer l'acuité du chômage et assurer une meilleure gestion du marché de l'emploi, en cas d'asymétries dans les évolutions et les besoins des marchés entre les pays de l'Union.

Le chômage et la faiblesse de la protection sociale sont des facteurs qui contribuent à **la précarisation de l'emploi** et au développement du travail informel qui est à l'origine de la persistance de la pauvreté, dans ses deux aspects monétaire et multidimensionnel, (qui perdure à des taux inquiétants qui sont cachés par les moyennes nationales). Ils contribuent donc au déficit sur le plan des droits économiques et sociaux et du travail décent, et en même temps, à la limitation de l'espace fiscal pour la consolidation, l'extension et le développement des systèmes de protection sociale.

La recherche sur les relations entre informalité et intégration régionale n'ont pas permis de faire ressortir une relation de corrélation. Cependant, le croisement des données relatives au **chômage et à la pauvreté** ont permis de constater que **les zones intérieures et frontalières concentrent les plus forts taux de ces deux variables**, ce qui traduit les inégalités territoriales, parfois, criardes qui ont été à l'origine des soulèvements populaires. Or, dans ces zones se sont développées, notamment, avec la fermeture des frontières et les divergences des politiques fiscales et de subventionnement des produits, **une économie informelle**; **une économie de survie**, certes, pour la majorité, mais elle est source de menaces avec ce qu'elle génère comme régression sociale, contrebande, corruption, clientélisme politique et parfois même, connivence avec le terrorisme.

Le développement humain : Des avancées, certes, mais en deçà du potentiel. D'une manière générale, Les avancées accomplies sur le plan de l'Indice de Développement Humain (IDH) montrent que les progrès réalisés par les pays du Maghreb, avec des différences certaines entre les cinq pays, ne sont pas négligeables mais qu'elles demeurent en deçà des attentes, mal réparties et n'ont pas profité à tous. Le che-

min reste encore long pour progresser davantage au niveau de la transformation de la croissance et du développement économique en développement social et humain pour tous, notamment, en œuvrant à accorder une attention plus grande et des efforts plus intenses pour lutter contre les inégalités sociales, territoriales et du genre, étendre et développer la couverture sociale et sanitaire, et promouvoir l'enseignement.

Les entraves à la liberté de circulation et de travail des Maghrébins dans l'UMA persistent.
L'absence d'intégration rejaillit sur la situation des diasporas. Cela se traduit, aussi, par des accords de PPM avec l'UE qui ne répondent qu'aux objectifs européens d'arrêter les flux migratoires dans une optique purement sécuritaire.

Une **stratégie commune** pour faire face d'une manière coordonnée et concertée, à cet ensemble de défis sociaux est sans doute primordiale. Elle peut s'insérer dans le cadre de la réalisation des objectifs de l'agenda 2030 du développement durable. Elle constituerait, aussi, une des étapes d'un processus d'harmonisation et de convergence des politiques et des modèles sociaux qui sont nécessaires pour consolider la cohésion sociale, **promouvoir la sécurité humaine** et **jeter les bases d'un Maghreb social** en vue d'éviter les effets pervers des divergences de ces modèles ; des divergences qui peuvent se traduire, dans un espace ouvert, par un dumping social et un nivellement par le bas des droits sociaux.

II. La liberté de circulation des personnes, constitue un des objectifs visés, à terme par le traité de Marrakech. La fermeture de certaines frontières, les entraves procédurales adoptées pour limiter l'accès à la propriété et au marché de l'emploi des Maghrébins, font que l'UMA ne soit, pas encore, cet espace commun ouvert, souhaité par les citoyens. Cela apparait à travers les statistiques qui montrent la faible circulation interne des personnes, qu'ils soient travailleurs ou étudiants.

Sur le plan de la migration, l'absence d'un Maghreb uni et solidaire dans ses négociations avec les autres entités géographiques et notamment l'Union Européenne, lui fait perdre son **pouvoir de négociation** et sa capacité de peser sur les décisions de ses partenaires. Elle se manifeste, aussi, à travers les entraves et les **barrières érigées pour limiter l'accès des Maghrébins au marché de l'emploi européen,** sauf pour les catégories hautement qualifiées. Il se traduit aussi par la détérioration de la situation sociale et économique de la diaspora et limite ses capacités de soutenir le développement de ses pays d'origines, d'autant plus que l'absence d'intégration maghrébine n'offre pas le cadre idéal pour encourager les investissements des Maghrébins résidant à l'étranger dans les pays de l'UMA. **Le déséquilibre des pouvoirs de négociation apparait, aussi, à travers les Partenariats Pour la Mobilité**, signés entre l'UE et quelques pays maghrébins. Ces partenariats consacrent les pressions de l'Europe sur ces pays, se présentant désunis, pour essayer **d'externaliser le contrôle des frontières sud de l'Europe et en faire un instrument de lutte contre les migrations dans une optique purement sécuritaire.**

12. Sur le plan politique, les obstacles à l'intégration sont multiples ; les premières étant l'hétérogénéité des régimes politiques, la lutte pour le leadership et le climat de suspicion entre les di-

L'hétérogénéité des régimes politiques, la lutte pour le leadership régional et le climat de suspicion entre les dirigeants freinent ou bloquent l'œuvre de construction. Cela se manifeste par : l'enlisement du conflit du Sahara Occidental et du conflit en Libye, la course à l'armement, la fermeture des frontières, la non coopération sécuritaire et l'abandon des projets stratégiques...

rigeants qui freinent ou bloquent l'œuvre de construction de l'UMA. L'enlisement du conflit du Sahara Occidental, l'absence de solution maghrébine, qui limite les interférences étrangères, pour résoudre la crise libyenne, la course effrénée à l'armement et la fermeture des frontières terrestres en constituent les principales manifestations qui se traduisent par des coûts induits extrêmement élevés et difficilement estimables.

L'abandon des projets stratégiques régionaux structurants, la situation déplorable aux frontières, les crédits dilapidés, au détriment du développement économique et social, pour dresser des murs et acquérir des armes dont l'efficacité reste problématique, pour combattre le véritable ennemi commun qu'est le terrorisme, en sont les coûts les plus évidents. La lutte efficace contre le terrorisme, commande, plutôt, une coopéra-

tion réelle et plus poussée, notamment, sur le plan de l'information et du renseignement.

13. Les points de vue des OSC : Les approches des enquêtés sur la question de l'identification des facteurs de blocages du projet du Maghreb sont relativement similaires en général. Mais, c'est surtout dans la perception de l'ordre des priorités des obstacles que les écarts sont prononcés. Les principaux obstacles identifiés sont :

Le conflit du Sahara occidental entrave, d'une manière significative, le processus d'intégration, avec des perceptions différentes selon les nationalités.

Une société civile dont la présence sur la scène politique et les réseaux sont jugés, à des degrés divers, plutôt faibles, malgré les initiatives développées sur les plans universitaire et syndical.

A l'étranger, les réseaux maghrébins sont souvent rattachés à des schémas nationaux.

- •L'organisation et le fonctionnement institutionnels de l'UMA jugés dépassés, inadaptés, bureaucratiques, non participatifs, et inefficaces avec des structures autoritaires et rigides.
- •Le manque de clarté des objectifs du projet de l'Union du Maghreb.
- •Le climat de suspicion, de surveillance, de méfiance et de surenchère entrave et bloque la coopération sécuritaire.
- •Les facteurs exogènes : Pour les enquêtés, les puissances étrangères, notamment, l'UE, n'ont pas intérêt à traiter avec un Maghreb uni, d'autant plus que les dirigeants maghrébins n'ont pas su mettre à profit leurs atouts communs pour négocier ensemble avec l'UE.

S'agissant de la **place de la société civile**, elle est jugée, selon les enquêtés, inégale selon les pays, en fonction du contexte plus ou moins démocratique de chacun d'eux. Sur le plan de la capacité des OSC maghrébines, les réseaux associatifs intermaghrébins sont jugés, actuellement, faibles en général, même si des initiatives sont développées, tels que les programmes de recherche entre universitaires et la coopération régulière entre syndicats sont souvent évoqués. Les mobilisations, les médiations et les initiatives, particulièrement celles du **Forum Social Maghrébin**, bien que n'apparaissant pas d'une manière explicite dans les réponses des enquêtés, constituent des exemples de la mobilisation et du rôle des OSC. Force est de relever que depuis à peu près dix ans, des actions concrètes menées dans le cadre de cet espace, sont à multiplier, intensifier et renforcer ; il convient notamment de mentionner l'Initiative pour la Paix au Sahara Occidental (IPSO, 2008), issue de ce forum, qui a connu plusieurs étapes importantes à travers les rencontres de 2010 (Bruxelles), de 2011 (Dakar), de 2012 (Lyon) et de 2013 (Tunis).

Les associations des Maghrébins en Europe, sauf quelques exceptions, bien qu'elles soient dynamiques et actives, restent souvent, selon une partie des interviewés, rattachées à des schémas nationaux.

II. PRINCIPAUX MESSAGES, PRIORITÉS ET RECOMMANDATIONS

I. Les principaux messages et les priorités :

Les **principaux messages** peuvent être résumés en :

- La nécessité vitale de l'intégration dans le contexte géopolitique actuel ;
- L'absence d'intégration a un coût considérable sur les plans économique, social, politique et sécuritaire;
- La démocratisation et l'élargissement ou la consolidation des espaces de liberté et la lutte contre la corruption sont des facteurs qui favorisent l'intégration ;
- L'œuvre d'intégration et de construction devrait se poursuivre en dépit des crises et des clivages politiques ;
- L'intégration par le bas, notamment, à travers les initiatives de la société civile et du secteur privé est non seulement possible, mais fortement justifiée surtout dans la conjoncture actuelle (l'expérience d'autres régions le prouve).

Aussi, les priorités ont-elles été identifiées comme suit :

- 1. Œuvrer pour l'ouverture des frontières terrestres :
- **2.** Mettre l'accent sur le développement des zones frontalières à travers la coopération économique plutôt que sécuritaire ;
- **3.** S'engager dans un processus de démilitarisation, renforcer et revoir les bases de la coopération sécuritaire :
- **4.** Œuvrer à la résolution pacifique des conflits, notamment ceux de la Libye et du Sahara Occidental, et agir en vue de concrétiser les appels de la Société civile pour la paix au Sahara Occidental, tout en poursuivant le processus d'intégration sur les plans économiques, sociaux et techniques ;
- **5.** Lever les entraves sur la mobilité et l'emploi des Maghrébins et s'engager dans un processus d'harmonisation des législations et des politiques sociales ;
- **6.** Renforcer la lutte contre la corruption et œuvrer pour une consolidation de la transition démocratique et revendiquer une UMA qui soit démocratiquement dirigée, notamment à travers un Parlement démocratiquement élu au suffrage universel ;

- **7.** Concrétiser et renforcer le principe de l'indépendance de la Justice, développer la coopération régionale sur le plan judiciaire, et réseautage des professionnels de la justice.
- **8.** Renforcer les capacités des OSC et encourager la formation de réseaux associatifs maghrébins en vue de leur permettre d'être à même de remplir leurs rôles avec l'efficacité nécessaire ;
- **9.** Promouvoir le développement durable et les modes de production alternatifs, tels que l'économie sociale et solidaire, dans le modèle d'intégration du Maghreb, en prenant en compte les questions de la justice climatique ;
- 10. Encourager les coopérations entre les Etats, le secteur académique, privé, et associatif, sur les défis internes communes tels que le stress hydrique, la souveraineté alimentaire, la désertification...
- I I. Soutenir le rôle et les initiatives des OSC et du secteur privé pour relancer le processus d'intégration ;
- 12. Associer la société civile à toutes les phases de négociation avec les autres partenaires étrangers pour conclure des accords de coopération régionale et internationale ;
- **13.** Agir pour que l'ALECA ne contribue pas à la verticalisation des rapports Maghreb-UE et qu'elle soit un levier de l'intégration sud-sud tout en œuvrant pour un minimum de concertation entre les États dans les négociations sur ces accords et en y associant la Société Civile.
- 14. Saisir les opportunités qui se présentent pour construire un Partenariat Stratégique avec l'UE dépassant les AA et le cadre de la nouvelle Politique Européenne de voisinage.

Dans le cadre de ces priorités, les recommandations sont articulées comme suit, sachant que pour chaque objectif, les recommandations qui sont spécifiquement adressées aux OSC ont été encadrées :

2. Les recommandations :

A. Pour un Maghreb ouvert, pacifié et réconcilié

♦ Les acteurs politiques et institutionnels sont appelés à :

- **I.** Préconiser une politique de mise en confiance et des mesures pour contribuer à briser le mur de glace entre les dirigeants.
- **2.** Promouvoir et privilégier la culture et les initiatives de la médiation dans la résolution des conflits. L'expérience du quartet tunisien qui a évité à la Tunisie de basculer vers la guerre civile, est à assimiler et développer à l'échelle de l'ensemble du Maghreb.
- **3.** Envisager quelques gestes forts pour amorcer le dégel, en commençant par l'ouverture des frontières, comme action prioritaire, en vue de faire des régions frontalières des zones de circulation fluide et régulière des hommes et des biens.
- **4.** Instaurer tout le long des frontières de projets communs de développement ou de zones de libreéchange et d'activités économiques et commerciales, de part et d'autres de ces frontières. Elles constitueraient un facteur de concrétisation de l'intégration et une étape importante dans le processus d'unification ainsi que de celui de la formalisation de l'informel.
- **5.** Mener des actions de réflexion et de sensibilisation sur la nécessité stratégique de coopération et de l'unification des efforts et des stratégies pour faire face aux nouveaux défis géostratégiques et sécuritaires qui guettent les pays de l'UMA et toute la région.
- 6. Stimuler le dialogue entre acteurs afin de redéfinir le concept et les bases de la sécurité régionale

- commune comprenant aussi celle du citoyen et de son droit à être protégé par l'Etat et de l'Etat. Cela suppose, aussi, un contrôle démocratique des forces et des budgets de sécurité dans tous les pays ;
- **7.** Œuvrer à apporter une solution au conflit du Sahara Occidental sur la base du dialogue, et de la volonté des populations concernées tout en continuant l'œuvre d'intégration sur les plans économique, social et technique ;
- **8.** Œuvrer en commun en vue de contribuer à résoudre le conflit en Libye, à préserver l'unité du pays, son intégrité et sa restructuration.

♦ Dans ce domaine, les OSC sont, particulièrement, appelées à

- **9.** Renforcer et élargir les espaces d'échanges et de mobilisation afin d'identifier des pistes de solutions et de propositions pour la résolution pacifique des conflits dans la région et qui soient à même de contribuer au développement démocratique et à la construction du Maghreb.
- 10. Œuvrer en vue de parvenir à une solution pacifique du conflit du Sahara occidental. A cet effet, il est recommandé de poursuivre le processus engagé, par la société civile, depuis dix ans et agir en vue de concrétiser, notamment, la «déclaration pour la paix au Sahara Occidental », la « déclaration de Lyon 2012», les conclusions du forum thématique sur la «Démocratie, la paix et la résolution pacifique des conflits au Maghreb», (Casablanca 29 et 30 septembre 2017), et développer des actions de terrain pour en assurer le plaidoyer auprès des pays maghrébins. La participation des réfugiés sahraouis à toutes les rencontres associatives maghrébines est fortement recommandée. Des activités, avec les mêmes objectifs et dans le même esprit, dans les camps de réfugiés sahraouis sont souhaitées.
- Il. Lutter contre les approches et les velléités chauvines et ultra nationalistes, pour renforcer la construction d'une identité maghrébine multiple, diversifiée, inclusive, face à l'offensive des mouvements identitaires et des extrémismes religieux.
- **12.**Relancer et élargir les adhésions aux campagnes conjointes sur l'ouverture des frontières, contre la militarisation, contre le racisme et pour le respect des droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile, et dégager une stratégie conjointe de résistance et de lutte contre les politiques néolibérales des institutions européennes et internationales.
- 13. Mener des campagnes conjointes, tant au niveau national qu'au niveau du Maghreb, de lutte contre la corruption et pour l'indépendance de la justice et renforcer les dynamiques des plateformes existantes tels que le réseau syndical maghrébin, le réseau maghrébin de lutte contre la corruption, la coordination maghrébine des organisations des droits de l'homme et la dynamique des réseaux maghrébins des avocats.
- **14.**Engager une réflexion conjointe et approfondie autour de phénomènes complexes tels que la radicalisation et bextrémisme chez les jeunes pour faire un front démocratique contre la spirale meurtrière des fondamentalismes.

B. Un Maghreb aux institutions réformées :

♦ Les acteurs politiques et institutionnels sont appelés à :

- **I.** Entreprendre une autre approche et engager des réformes institutionnelles profondes de tous les organes de l'UMA, notamment, dans le sens de plus de démocratie participative et d'opter pour une transition vers la supranationale dans les domaines économiques et techniques en adoptant une démarche progressive pour le dépassement du concept rigide de la souveraineté nationale.
- **2.** Créer les organes indépendants pour la résolution des différends.
- **3.** Engager une réforme pour renforcer l'autonomie, les prérogatives et le système de financement du budget du Secrétariat de l'UMA pour lui permettre de mieux jouer son rôle, d'organe exécutif, et se

- doter des ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre des projets et des programmes communs dans tous les domaines.
- 4. Ouvrir un débat sur la création d'une « Communauté Economique et Sociale (ou Solidaire) Maghrébine» en concrétisation d'une vision commune.

♦ Dans ce cadre, les OSC sont appelées à :

- **5.** Lancer l'idée d'un parlement Maghrébin qui serait élu au suffrage universel et qui pourrait constituer un slogan mobilisateur de tous les acteurs pour des institutions maghrébines modernes et rénovées.
- **6.** Privilégier des espaces libres et ouverts de dialogue entre parlementaires maghrébins, élus locaux, explorer la piste de la coordination des villes maghrébines, etc.
- 7. Lancer un débat autour de l'idée de création d'un parlement de la jeunesse maghrébine.

C. Un Maghreb économique : ouvert, intégré, et durable

♦ Les acteurs institutionnels et économiques sont appelés à :

I. Exploiter le potentiel productif pour intensifier les échanges :

 Intensifier les échanges intra-Maghreb dans les machines et appareils électriques et les appareils et équipement de télécommunication, favorable à la création d'une chaîne de valeur régionale (CVR) et à la progression dans la chaîne de valeurs mondiale (CVM).

2. Progresser dans les chaînes de valeurs régionale et mondiale

- Exploiter efficacement les opportunités offertes par la progression dans la CVM que sont en train de réussir depuis quelques années le Maroc et la Tunisie grâce à l'évolution des exportations dans les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique.
- Pousser vers une politique commune de promotion d'une CVR visant le transfert du savoir-faire et de la connaissance vers les pays les moins intégrés dans la CVM (Algérie, Libye et Mauritanie), à travers l'investissement dans des industries régionales, la mise en œuvre des projets de partenariat et une meilleure coordination politique.
- Préparer un terrain favorable à la mise en place d'un réseau régional de coproduction sous forme pyramidale, hiérarchisé en fonction du degré d'intégration de chaque pays dans la CVM. Il s'agit de mettre en place une stratégie conjointe de modernisation/délocalisation dans la région. Le modèle asiatique pourrait servir d'exemple.

Lever les obstacles à l'intégration régionale du Maghreb

- Réduire davantage les tarifs douaniers afin d'exploiter le potentiel important des échanges entre les pays UMA surtout Algérie-Maroc et Maroc-Tunisie.
- Homogénéiser les dispositifs réglementaires afin de réduire les discriminations qui caractérisent de fait les pays de l'UMA et de parvenir à terme à une libération des flux (marchandises, capitaux et personnes).
- Faire converger leurs réglementations afin de réduire les discriminations liées aux procédures d'accès aux marchés publics respectifs.
- Pousser vers une mise à niveau de l'infrastructure liée au commerce et à la lutte effective contre la corruption. Indépendamment des négociations politiques, ces deux domaines, devraient contribuer significativement au renforcement de l'intégration régionale du Maghreb.
- Adopter des règles d'origine communes et bénéficier de cumuls identiques aux règles d'origine dans

- l'espace pan-euro-méditerranéen (l'Algérie en particulier). Cela contribuera de fait à augmenter le commerce des intrants entre les pays de l'UMA et à la création d'une CVR.
- Élever le degré de coopération financière. La Banque Maghrébine pour l'Investissement et le Commerce Extérieur (BMICE) pourrait constituer le premier pas concrêt vers une intégation financière maghrébine plus forte.
- Éliminer progressivement les restrictions de change sur les opérations courantes, de capital et les opérations sur crédits afin de renforcer l'intégration financière.
- Exploiter les acquis en matière d'infrastructure en améliorant la connexion des ports maritimes en ouvrant une ligne maritime marchande et touristique entre les pays du Maghreb.

4. Renforcer la cohésion du bloc Maghreb

- Les pays maghrébins partenaires de l'UE doivent élever leurs niveaux de concertation et réfléchir aux solutions et mécanismes de coopération susceptibles de remettre à niveau et en harmonie leurs accords commerciaux.
- Agir de manière concertée afin d'impulser le commerce extérieur avec l'Afrique sub-saharienne ce qui devrait multiplier les opportunités de commerce, développer de nouvelles industries et des réseaux régionaux de commerce et accélérer l'intégration du Maghreb dans la CVM.
- Mettre en place un système de défense commerciale qui permet de renforcer les capacités de l'Administration, des associations professionnelles et des entreprises pour mobiliser avec plus d'efficacité les mesures coercitives (antidumping, sauvegarde et mesures compensatoires) prévues par les accords de libre-échange.
- Adopter une politique de reconquête du marché intérieur en vue d'agir avec plus de vigueur pour impliquer les entreprises maghrébines dans les grands marchés publics, dans les accords de coopération bilatéraux. Il faudrait aussi réfléchir à la relance d'une nouvelle politique de substitution des importations à travers la construction d'avantages compétitifs au lieu de valoriser simplement les avantages comparatifs naturels.
- Intensifier les mesures d'accompagnement des PME pour les soutenir, tant sur le plan intérieur que celui de l'exportation, encourager les partenariats entre les PME et les grandes entreprises, et rendre plus lisibles les outils financiers d'aide à l'export.

5. Faire de l'ALECA un levier de l'intégration sud-sud et non de verticalisation nord-sud :

- Œuvrer pour un minimum de concertation entre les États dans les négociations sur l'ALECA. À ce niveau, la SC devrait jouer un rôle de première importance (voir ci-dessous).
- Orienter les négociations vers un véritable partenariat stratégique multidimensionnel entre le Maghreb et l'UE. Les exemples du Japon d'abord, de la Chine ensuite qui ont impulsé et accompagné le phénomène des « flying gees » en Asie du sud-est devraient servir de modèle.
- L'Union Européenne doit jouer pleinement son rôle de puissance entraînante et avoir une politique plus active en faveur de la constitution du Maghreb.
- Veiller à ce que l'ALECA garantisse les DESCE et la souveraineté des Etats
- **6. Les organisations patronales** devraient appeler à plus d'ouverture aux investisseurs maghrébins et réclamer aux Etats plus de soutien à pénétrer les marchés voisins, vu le potentiel à exploiter.
- **7. Sur le plan de la sécurité alimentaire et du développement durable** et afin de mieux faire face aux défis du changement climatique et l'exigence d'un développement durable et mettre en synergie les politiques mises en œuvre en la matière, il est recommandé de :
- 7.1. Mettre en place des institutions de coordination entre les pays du Maghreb pour renforcer

- la sécurité alimentaire, l'identification de la nature et l'intensité des changements climatiques au Maghreb et l'atténuation de leurs effets en particulier sur le plan de la sécurité alimentaire:
- **7.1.1.** Développer **une coordination effective** entre les agences nationales en charge des problèmes de la sécurité alimentaire et des changements climatiques et prévoir, à cet effet, la mise en place, à terme, d'une Institution de coordination à l'échelle maghrébine pour une meilleure connaissance des changements climatiques et une gestion coordonnée et durable des ressources hydriques au Maghreb. La sollicitation d'autres réseaux œuvrant sur les mêmes thématiques comme le réseau scientifique « Eau et Climat au Maghreb » pourrait être un élément catalyseur. Parmi les missions de cette Institution figureront le renforcement des capacités nationales dans le domaine des changements climatiques, la tenue de bases de données régionales sur les changements climatiques, la coordination des politiques d'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets, notamment sur le plan de la sécurité alimentaire.
- 7.1.2. Mettre en place une Instance de Coordination et de Suivi des Réalisations de l'Agenda 2030 de Développement Durable.
- 7.2. Renforcer la coopération économique face aux changements climatiques dans les pays du Maghreb dans les secteurs de l'agriculture et des industries agroalimentaires.
- **7.2.1.** Développer la **notion de convergence vers l'autosuffisance alimentaire** à l'échelle maghrébine pour les produits alimentaires **de base**;
- **7.2.2.** Regrouper **les achats et créer des réserves stratégiques** communes des céréales. Une Agence maghrébine spécialisée pourrait être créée à cet effet.
- **7.2.3.** Envisager à l'échelle maghrébine une intégration en aval des industries agroalimentaires et des infrastructures y afférentes permettant une plus grande maîtrise de la chaîne de valeur des produits alimentaires.
- 7.3. Renforcer la recherche intra-maghrébine sur la souveraineté alimentaire, les changements climatiques et le développement durable.
- **7.3.1.** Mener **des études sur l'intensité du changement climatique** et ses effets, particulièrement sur la sécurité alimentaire. A cet égard, l'élaboration d'un modèle climatique régional de référence issu d'une réduction des modèles de circulation globale- pourrait constituer un socle de regroupement pour les chercheurs des pays du Maghreb.
- **7.3.2.** Instituer une **Conférence annuelle sur la sécurité alimentaire, les changements climatiques**, le développement durable et la réalisation des ODD au Maghreb. Elle permettra de réunir les chercheurs ainsi que les institutionnels des pays du Maghreb à l'effet d'échanger les connaissances et les expériences ainsi que d'évaluer les progrès vers la mitigation des effets du changement climatique ainsi que vers la réalisation des objectifs de développement durable.
- **7.3.3.** Instituer **une chaire** d'une durée de trois ans renouvelable sur le thème : **«climatologie et développement durable»**. La climatologie est paradoxalement une science qui n'est pas encore enseignée dans les universités. Rechercher, s'agissant d'une discipline scientifique émergente au Maghreb, un financement UNESCO ou, à défaut, un financement par les gouvernements des pays du Maghreb.
- **8.** Dans le cadre d'une **nouvelle vision** d'un Maghreb uni, solidaire, démocratique et ouvert, avec des institutions rénovées dans lequel **les acteurs de la société et de l'économie auront toute leur place**, il est proposé de lancer un débat pour relancer le processus d'intégration maghrébine à travers la création d'une **«Communauté Economique Sociale Maghrébine»**. L'institution de cette Communauté nécessitera l'élaboration d'un **plan d'action** en deux étapes permettant de parvenir à la coordination, l'harmonisation et, à terme, la convergence des politiques économiques, sociales et sectorielles, et la création d'un marché commun régional. Un Comité des Politiques Economiques et Sociales aurait la charge d'assurer la coordination, aider à la définition des grandes orientations et procéder à la surveillance multilatérale.

Toutes les autres propositions et recommandations sur les plans politique, environnemental, économique, social et culturel peuvent s'intégrer dans le cadre de cette nouvelle vision et contribuer à en faire **un projet politique mobilisateur et fédérateur** de tous les acteurs politiques, économiques, sociaux, culturels et professionnels des sociétés maghrébines. Les Organisations de la Société Civile y joueront un rôle majeur et central dans son lancement et sa mise en œuvre.

- ♦ Dans le domaine économique et du développement durable, les OSC sont, particulièrement, appelées à :
- **9.** Mener d'une manière concertée des actions ciblées sur la lutte contre la corruption et la transparence de l'information, car il a été démontré que ces domaines sont déterminants pour la facilitation du commerce et l'intégration maghrébine.
- **10.** Mutualiser les plaidoyers et les actions des OSC du Maghreb, de l'Afrique subsaharienne, du Machrek, pour faire évoluer et orienter le processus d'intégration dans un sens favorable à leur agenda social et à la pleine réalisation de la démocratie, des droits civils et politiques ainsi que des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Ceci suppose un meilleur accès à l'information et une capacité d'expertise renforcée pour les OSC.
- **11.** Œuvrer en partenariat avec les organes professionnels tels que l'Union des Entrepreneurs de l'UMA qui peut jouer un rôle significatif dans la construction économique du Maghreb.
- **12.** Contribuer à la création d'un site d'information sur le Maghreb (données économiques, sociales et législatives, informations sur les opportunités de commerce, d'investissement et de financement).
- **13.** Intensifier la coopération avec les organismes internationaux tels que la Commission Économique pour l'Afrique, qui a une vraie expertise des problèmes économiques en Afrique du Nord.
- **14.** Proposer des mesures pour l'expérimentation de modèles économiques alternatifs susceptibles de respecter les exigences de la lutte contre le changement climatique, basés sur la sobriété énergétique, la gestion durable des ressources naturelles, ou encore la justice sociale.
- **15.** Donner suite aux mobilisations engagées en avril 2016 à Casablanca qui ont abouti à la mise en place d'une plateforme maghrébine pour la justice climatique en articulant des synergies avec d'autres plateformes et des campagnes conjointes pour la protection de l'environnement et pour la justice climatique.
- D. Un Maghreb social, solidaire et inclusif
- ♦ Les acteurs politiques, institutionnels et professionnels sont appelés à :
- **1.** Lever les entraves administratives et réglementaires relatives à l'établissement et l'emploi des Maghrébins dans l'espace de l'UMA, en veillant à accorder :
- l'égalité totale de traitement avec les citoyens nationaux sur le plan de la législation du travail et de l'accès à l'emploi et à l'enseignement supérieur.
- **2.** Œuvrer pour la conclusion d'une convention maghrébine de libre circulation et d'établissement, avec des étapes et des échéances précises, à l'instar de celle de la CEDEAO.
- **3.** Reprendre les travaux techniques et consultatifs en vue de rapprocher, autant que possible, la législation sociale, dans une optique de convergence, à moyen et long terme et dans un esprit de progrès social.
- **4.** Procéder à la ratification de la convention maghrébine de sécurité sociale ainsi que des instruments internationaux relatifs aux droits des migrants, notamment la convention des nation unies sur la protection de tous les migrants et des membres de leurs familles, les conventions de l'OIT n° 97, I 43 relatives aux travailleurs migrants et I 89 relative aux travailleurs domestiques.
- **5.** Conformer les législations relatives à la migration aux standards internationaux en veillant au strict respect des principes et des dispositions se rapportant aux droits humains des migrants et des membres

- de leurs familles et combattre toutes les formes d'exploitation, d'abus et de traites qui risqueraient d'être commises à leur égard, et notamment les migrants sub-sahariens.
- **6.** Compléter la ratification par le Maroc de la convention maghrébine de sécurité sociale afin qu'elle puisse entrer en vigueur.
- **7.** Accélérer l'entrée en service du projet de portail maghrébin de l'emploi et de la formation professionnelle qui devrait devenir, à terme, une plateforme pour l'échange d'informations, la recherche d'emploi et de compétences aussi bien pour les demandeurs d'emplois, de formation ou les entreprises.
- **8.** Réactiver les commissions maghrébines chargées du rapprochement et de l'harmonisation des législations sociales dans le cadre de l'UMA. La mise en place d'une stratégie commune pour la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable pourrait être envisagée dans le cadre de ces commissions.
- **9.** Faire participer la société civile aux différentes étapes des négociations avec les pays ou les communautés partenaires et favoriser la constitution de réseaux maghrébins d'associations et d'organisations professionnelles en vue de promouvoir l'action commune de défense et de protection des droits des Maghrébins à l'intérieur et à l'extérieur de l'UMA.
- 10. Créer une instance maghrébine consultative mixte de conseil, de coordination et de suivi des négociations avec les différents partenaires qui serait composée de représentants des pouvoirs publics, des syndicats, de la société civile et d'experts indépendants pour évaluer et suivre les différentes phases des négociations des accords et conventions.
- ♦ Dans le domaine social, les OSC sont, particulièrement, appelées à :
- Il.Intensifier les initiatives et les pressions, pour la levée des entraves à la libre circulation des personnes.
- 12. Veiller, en partenariat avec les forces syndicales et progressistes, à ce que l'harmonisation et la convergence des législations sociales ne se fassent pas par un nivellement par le bas des droits sociaux, mais soient engagés dans un objectif de promotion sociale et de construction d'un Maghreb social, démocratique, inclusif et durable.
- **13.** Appeler à la création d'un **Fonds Maghrébin de Financement des Initiatives Associatives Communautaires** avec un comité de pilotage mixte comprenant des représentants de la société civile, des organisations professionnelles, des pouvoirs publics et des personnalités indépendantes qui aura la charge de choisir les programmes, octroyer les subventions et contrôler leur exécution. Son financement devrait être assuré par des fonds publics maghrébins.
- E. Un Maghreb de l'éducation et du progrès scientifique
- ♦ Les acteurs politiques et institutionnels sont appelés à :
- **I.** Miser sur les liens forts et historiques qui unissent les populations/peuples de la région à même de transcender les obstacles dressés et les forces d'inertie politique, pour dynamiser et/ou impulser des programmes d'échanges et de mise en commun dans les domaines de l'histoire, l'archéologie, la littérature, l'anthropologie, les arts, le patrimoine culturel, la toponymie, etc.
- 2. Agir progressivement pour la mise en place de l'Université maghrébine et du pôle d'excellence ;
- **3.** Créer une université virtuelle maghrébine et engager la réflexion sur le lancement d'un projet maghrébin de mobilité pour les étudiants, les enseignants et les chercheurs universitaires avec des financements conséquents et des objectifs précis et quantifiables.
- **4.** Œuvrer pour une coopération plus forte et constructive dans le domaine éducatif par la mise en place de programmes scolaires communs ou l'enseignement de l'histoire commune de la population de Maghreb.
- **5.** Plaider pour l'adoption d'une politique maghrébine de coopération en matière de recherche scientifique entre les universités et les centres d'études ;

- **6.** Harmoniser les politiques de qualification et de reconnaissance des diplômes de l'enseignement et de la formation professionnelle.
- ♦ Les OSC sont appelées, dans ce domaine à :
- **7.** Intensifier les activités communes en développant les réseaux associatifs culturels et scientifiques et en favorisant les programmes d'échange entre les étudiants, enseignants et les chercheurs des différents pays.
- F. Un Maghreb des libertés, de l'égalité et de la bonne gouvernance.
- ♦ Les acteurs politiques et institutionnels sont appelés à :
- **I.** Envisager une démarche progressive, dans les processus de démocratisation, qui soit adaptée au contexte de chaque pays vu l'hétérogénéité des régimes politiques et l'inégalité des avancées démocratiques enregistrées dans les différents pays ;
- **2.** Accorder une importance particulière à la situation des femmes et mettre en place des politiques publiques et des actions idoines pour promouvoir les principes d'égalité et de parité dans tous les domaines, en tant que socle de tout projet sociétal démocratique pour la région.
- **3.** Promouvoir une approche genre dans tous les programmes d'intégration maghrébine et le renforcement de la participation politique des femmes, en mettant l'accent sur la représentation des femmes aux postes de décisions et leur rôle vital dans l'élargissement de l'adhésion populaire des femmes dans la défense de leurs droits en général et l'appropriation du projet de l'intégration maghrébine.
- **4.** Mettre en œuvre les mécanismes de démocratie participative en privilégiant la culture du dialogue entre les acteurs de la société civile, institutionnels et les élu(e)s politiques, tout en identifiant des passerelles avec des entreprises économiques citoyennes qui ne cessent de batailler pour un marché commun maghrébin.
- **5.** Plaider pour la mise en place de mécanismes nationaux et régionaux de lutte contre la corruption et pour l'indépendance de la justice ;
- **6.** Lever toutes les restrictions aux libertés fondamentales et cesser de freiner et restreindre la libre expression des mouvements sociaux démocratiques actifs dans la région, et mettre en œuvre des mécanismes régionaux de protection ;
- ♦ Les OSC sont appelées dans le domaine de la démocratie, la lutte contre la corruption à :
- 7. Intensifier la mobilisation pour faire avancer le processus de la démocratisation, de la bonne gouvernance, de la lutte contre la corruption et du renforcement du rôle de la société civile et des médias. Les actions à mener par les OSC devront permettre de vulgariser et de développer la culture démocratique, l'Etat de droit et les libertés dans la société pour combler le déficit démocratique, ce qui nécessite par ailleurs de militer pour la décentralisation des pouvoirs de décisions et l'implication de la société civile.
- **8.** Pousser à la reconstruction du Maghreb en neutralisant les clivages politiques, les querelles de pouvoirs et les interventions néfastes des lobbies et des intérêts étrangers.
- **9.** Plaider pour que le conflit du Sahara occidental, en attendant sa résolution, ne soit plus un frein pour l'avancée progressive sur le chemin de l'intégration de l'union du Maghreb, qui devrait surpasser l'idée même de territoires nationaux et de frontières.

G. Un Maghreb multiculturel ancré dans ses racines et imbu d'ouverture et de modernité

- ♦ Les acteurs politiques, institutionnels et culturels sont appelés à :
- 1. Œuvrer pour l'adoption de lois et de mécanismes contre le racisme et la xénophobie dans les pays du Maghreb.
- **2.** Œuvrer en vue d'une véritable diversité culturelle qui prend en considération toutes les composantes de la société maghrébine. Il s'avère nécessaire de changer l'appellation «UMA ». La dénomination « Union du Grand Maghreb » ou le « Grand Maghreb Uni » pourrait, à titre d'exemple, être en phase avec la diversité culturelle et linguistique du Maghreb.
- **3.** Développer des actions culturelles et éducatives à l'échelle du Maghreb pour enraciner les valeurs d'ouverture, de modernité, du vivre ensemble et de promotion du multiculturalisme et de la diversité.
- **4.** Intensifier le partenariat culturel, aux niveaux bilatéral et multilatéral, notamment, dans des domaines bien ciblés tels que l'édition, les spectacles, les festivals, l'artisanat artistique et les industries culturelles et créatives génératrice d'emplois et de sources de revenus. Cela permettra de surmonter l'exiguïté des marchés, de propager la culture maghrébine et raffermir l'idée du Grand Maghreb dans l'imaginaire collectif maghrébin.
- **5.** Adopter une politique maghrébine de coopération en matière de création et de production artistique et culturelle (particulièrement dans le cinéma, le théâtre, l'audio-visuel et dans les manuels scolaires), en encourageant les œuvres qui font propager l'idée du Grand Maghreb, susciter et réinventer une mémoire collective consensuelle et partagée. Les TIC et le numérique pourraient être d'un grand apport pour doper et propager la production culturelle et permettre de contourner la censure et l'autoritarisme politique.
- ♦ Les OSC sont appelées dans le domaine de la multi culturalité, de l'ouverture et de la modernité à :
- **6.** Œuvrer à la construction de l'imaginaire collectif partagé comme voie de la construction maghrébine. Un imaginaire partagé qui ne pourrait se construire sans faire du Maghreb un objet de recherche, un cadre de réflexion et de travail sur les valeurs et les normes. La mobilisation devra se faire au-delà des arguments politiques économiques, mais en façonnant un imaginaire collectif commun qui permettrait de reconstituer une large conscience de l'identité maghrébine.

H. Pour une Société Civile Maghrébine active, indépendante, avec des capacités renforcées

- ♦ Les acteurs politiques et institutionnels sont appelés à :
- Le Weuvrer au renforcement du tissu associatif dans les différents pays du Maghreb par la reconnaissance du rôle de la SC en tant qu'acteur à part entière dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques et l'adoption de législations appropriées et conformes aux normes internationales dans ce domaine, y compris d'un cadre financier adapté.
- **2.** Renforcer les capacités des organisations de la société civile dans le domaine de la médiation et la résolution pacifique des conflits et mettre en place un cadre normatif à même de faciliter ce rôle de médiation sociale.

- Les recommandations émanant des acteurs des OSC en direction de la Société Civile se sont articulées autour des axes suivants :
- **3.** Axer impérativement les efforts sur les moyens de pérenniser et d'autonomiser les associations sur le plan financier et décisionnel.
- **4.** Faire des plaidoyers pour :
- 4.1 libérer les initiatives des associations qui ont un rôle est important pour, d'abord, former les opinions par un travail de mobilisation et de conscientisation politique des populations en concert avec des organismes populaires qui ont un intérêt certain à ce que le Maghreb soit unifié et qu'il soit fondé sur les droits et les libertés;
- 4.2 créer de nouvelles instances délibératoires maghrébines plus démocratiques, permettant aux citoyens d'exprimer librement leur volonté ;
- 4.3 pousser à des réformes institutionnelles profondes de tous les organes dans le sens de plus de démocratie participative, de justice et de respect des droits humains et des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux.
- 4.4 Faire adopter des lois conformes aux normes et conventions internationales sur les libertés publiques (liberté d'association, liberté de manifestation et de rassemblement ainsi que la liberté d'expression) et les libertés individuelles et particulièrement sur la liberté de conscience et de culte.
- **5.** Œuvrer en vue de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la législation et les pratiques quotidiennes, et intensifier la coordination et les luttes conjointes contre les violences faites aux femmes. Le soutien et le développement des capacités des associations actives dans ce domaine revêtent un caractère prioritaire.
- **6.** Intensifier davantage la coopération, dans le domaine de l'organisation de la lutte commune pour les droits des travailleurs, entre les syndicats ouvriers des pays du Maghreb. C'est là une dimension importante qui permettrait d'atteindre un double objectif, celui de rapprocher les peuples par leurs luttes pour asseoir leurs droits économiques et sociaux et faire converger l'ensemble des systèmes nationaux vers plus d'harmonie et de cohérence.
- **7.** Développer, renforcer, élargir des plateformes communes et des mouvements de solidarité à l'échelle maghrébine autour de problèmes communs qui constituent le socle des valeurs de la société civile dans la région, à savoir la démocratie, la dignité, la liberté et la justice sociale et territoriale.
- **8.** Promouvoir les échanges et le dialogue en faveur du rapprochement du secteur des médias à l'échelle maghrébine, notamment à travers les institutions professionnelles, les instances de régulations, soutenir des initiatives telles que la mise en place de commission ou d'observatoire de déontologie des médias, etc.
- **9.** Poursuivre le plaidoyer pour l'effectivité du pluralisme et de la démocratisation des communications audiovisuelles et la reconnaissance juridique des radios associatives communautaires comme tierce secteur médiatique pour l'ensemble des pays du Maghreb.